

Sahara occidental

L'ONU DÉMYSTIFIE LA POSTURE COLONIALE MAROCAINE

Page 7

LE JEUNE
INDÉPENDANT
N° 8618 - SAMEDI 17 OCTOBRE 2026
www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Vladimir Poutine :

«L'Algérie, un partenaire très responsable»

Page 7

MASSACRE DU 17 OCTOBRE 1961

LA NUIT OÙ PARIS A NOYÉ LA VÉRITÉ



- Tebboune honore les martyrs du 17 octobre
- L'impératif de vérité face au déni d'État
- Ce que disent les archives de l'Élysée
- Des maires en France exigent la vérité sur un «crime d'Etat»
- Boukhalfa Amazit : «C'est un vaste complot du silence»

Le 17 octobre 1961, la répression sanglante d'une manifestation pacifique d'Algériens en plein cœur de la capitale française basculait dans l'horreur avant de s'effacer derrière le silence officiel. Entre rafles massives, corps jetés dans la Seine et censure d'État, retour sur un crime prémédité et sur trente ans de déni qui ont tenté d'étouffer l'Histoire.

Lire notre dossier en pages pages 2, 3, 4, 5, 6 et 11

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION FONDÉ LE 28 MARS 1990 – ISSN 1111-0115. PRIX : ALGÉRIE 30 DA, FRANCE 1 EURO

LA NUIT OÙ PARIS A NOYÉ LA VÉRITÉ

Soixante-cinq ans après le massacre du 17 octobre 1961, Paris porte encore les stigmates d'une nuit de répression sanglante contre des milliers d'Algériens venus manifester pacifiquement. Rafles, passages à tabac, noyades dans la Seine et silence officiel ont marqué cette page sombre de l'histoire coloniale française. Aujourd'hui encore, la bataille pour la vérité et la pleine reconnaissance de ce crime demeure ouverte.



Ce qui devait être une marche pacifique contre l'injustice s'est transformée en un carnage décidé au plus haut sommet de l'Etat. Un crime d'Etat froidement exécuté par la police parisienne, sous les ordres d'un préfet connu pour son passé collaborationniste du régime de Vichy et par la suite assassin des algériens lorsqu'il officiait à Constantine.

Ce mardi d'octobre, la France officielle, qui se voulait «patrie des droits de l'homme», révélait au grand jour le visage brutal de son empire colonial finissant. Car cette nuit de sang ne fut pas un «dérapage», mais bien la continuité d'un système fondé sur la négation de l'autre, sur le mépris d'un peuple qu'on avait prétendu «civiliser».

Tout commence par un couvre-feu discriminatoire, en accord avec le gouvernement et la présidence de la République. Le 5 octobre 1961, le préfet de police Maurice Papon impose une mesure réservée aux seuls «Français musulmans d'Algérie» : interdiction de circuler après 20h30 dans Paris et sa banlieue. Humiliant, arbitraire, ce couvre-feu déclenche la colère du Front de libération nationale (FLN), qui appelle à une marche pacifique pour protester contre cette ségrégation d'un autre âge.

Le soir du 17 octobre 1961, quelques 30 000 algériens, selon des rapports de l'Amicale des algériens de France, en majorité des travailleurs, étudiants, pères de famille, femmes voilées, enfants, sortent des bidonvilles de Nanterre, de Gennevilliers, de Saint-Denis, vêtus de leurs habits du dimanche. Ils se dirigent vers le centre de Paris, brandissant parfois un drapeau, mais sans armes, sans violence. Ils veulent simplement montrer qu'ils existent, qu'ils sont des êtres humains. Mais la réponse des autorités est implacable. Dès la tombée de la nuit, la ville devient un théâtre d'horreur.

Les policiers frappent, tirent, raflent. Des manifestants sont exécutés sur place, d'autres matraqués à mort dans les commissariats ou jetés, encore vivants, dans la Seine. Des témoins racontent la Seine rougie par le sang, les cris des blessés, les corps flottants entre les ponts de Paris. Le bilan officiel, mensonger, parlera de «trois morts». Les historiens, eux, parlent de plus d'une centaine de victimes, peut-être jusqu'à deux cents, sans compter les disparus. On dénombre 302 morts dont une quarantaine noyée dans la Seine, plus 1800 blessés et au moins 12 000 manifestants arrêtés.

L'OMERTA ET LA CENSURE MÉDIATIQUE

Ce crime, pourtant commis au cœur de la capitale du «monde libre», sera immédiatement étouffé. La presse française, sous la pression des autorités, se tait ou minimise les faits. Les rares journalistes qui tentent de témoigner, comme Claude Bourdet dans France-Observateur, sont menacés. Les photographies, saisissantes, sont confisquées. Dans les jours qui suivent, les familles algériennes cherchent désespérément leurs proches.

Des centaines d'hommes ne rentrent jamais. On retrouve parfois un corps flottant dans la Seine, parfois rien. Les registres officiels mentent, les commissariats détruisent les preuves. La République, pourtant prompte à donner des leçons de morale, couvre un crime d'État prémédité, organisé et assumé par la hiérarchie policière.

Pendant plus de trois décennies, la vérité restera ensevelie sous le silence et la peur. Les autorités françaises maintiennent la fiction d'un simple «incident». L'école n'en parle pas, les médias oublient, et les archives sont verrouillées. Il faudra attendre la fin du XXe siècle pour que la chape de plomb commence à se fissurer.

DES HISTORIENS BRISENT LE MUR DU DÉNI

C'est grâce au travail opiniâtre d'historiens et de militants comme Jean-Luc Einaudi, Jim House, Benjamin Stora ou Jean-Paul Brunet que la lumière commence à se faire. En 1991, Einaudi publie La Bataille de Paris, fruit d'années d'enquête et de recueil de témoignages. Il y décrit une répression méthodique, ordonnée depuis le sommet de la préfecture, et exécute la thèse du «dérapage».

En 1998, lors du procès de Maurice Papon pour sa participation à la déportation des juifs sous Vichy, l'historien est entendu comme témoin. Face à la justice, il accuse : «Le 17 octobre 1961, la police parisienne a tué sur ordre». Ses recherches seront plus tard confirmées par l'ouverture partielle des archives, qui prouveront la mise en place d'une répression planifiée.

Le travail des historiens révèle aussi l'ampleur du mensonge, des centaines de corps anonymes enterrés à la hâte dans des fosses communes ou repêchés sans identification. Le 17 octobre, c'est une guerre coloniale importée au cœur de Paris.

Pour les Algériens, le massacre du 17 octobre n'est qu'un maillon d'une histoire de violence coloniale. Avant Paris, il y eut Sétif, Guelma et Kherrata en mai 1945 ou des milliers de civils ont été massacrés par l'armée française pour avoir réclamé la liberté. Il y eut aussi les tortures dans les camps, les exécutions sommaires, les villages brûlés, les déportations massives.

La France disait apporter la «civilisation», mais en 1954, plus de 90 % des Algériens étaient analphabètes. Un siècle de domination n'avait apporté ni écoles, ni hôpitaux, ni dignité. Ce système d'exploitation, fondé sur la ségrégation et l'injustice, ne pouvait se terminer que dans le sang.

Et c'est ce même esprit colonial, cette même brutalité, qui s'est exprimé à Paris, dans la ville-lumière, en octobre 1961. Le «pays des droits de l'homme» avait alors les mains couvertes du sang d'un peuple qu'il prétendait éduquer.

LA RECONNAISSANCE AUX COMPTES GOUTTES

Il faut attendre 2012, soit plus d'un demi-siècle, pour qu'un président français évoque enfin la répression du 17 octobre. François Hollande déclare que «le 17 octobre 1961, des Algériens ont été tués lors d'une sanglante répression». Des mots sobres, mesurés, sans nommer le responsable, sans dire le mot «crime d'État». Une reconnaissance partielle, presque administrative.

En 2021, pour le 60e anniversaire du massacre, Emmanuel Macron franchit un pas supplémentaire. Lors d'une cérémonie au pont de Bezons, il rend hommage «aux victimes d'un crime inexcusable pour la République». Il observe une minute de silence et dépose une gerbe. Mais il s'arrête là : aucune excuse officielle, aucune reconnaissance juridique, aucun dédommagement. Le président refuse le terme de «repentance», au nom d'une «volonté d'unité nationale».

L'historien Benjamin Stora, dans son rapport sur la mémoire de la colonisation, estime que la reconnaissance est «un chemin nécessaire mais encore incomplet». Le refus d'affronter le passé, souligne-t-il, empêche la France de construire une mémoire apaisée. Malgré les progrès symboliques, certaines voix en France continuent de nier ou de minimiser les faits.

Des responsables politiques, notamment à droite et à l'extrême droite, dénoncent une «culpabilisation inutile». Certains vont jusqu'à remettre en question le nombre de victimes, ou à justifier la répression par la «violence du FLN». Cette attitude révèle la difficulté, voire le refus, d'assumer la responsabilité d'un système colonial qui a profondément marqué la société française.

Pourtant, les faits sont là. Les archives, les témoignages, les enquêtes judiciaires et les études universitaires convergent : le 17 octobre 1961 fut un crime d'État, planifié, couvert, assumé, puis effacé. Aujourd'hui, en Algérie comme en France, le souvenir du 17 octobre se perpétue.

À Paris, des plaques commémoratives rappellent le drame, notamment celle du pont Saint-Michel, inaugurée en 2001. Des associations, comme Au nom de la mémoire, continuent d'organiser des marches et des hommages. En Algérie, chaque 17 octobre est une journée de recueillement, inscrite dans la mémoire nationale comme un acte de résistance et de dignité.

Reconnaître ce pogrom comme l'a qualifié l'historien Pierre Vidal Naquet, ne sert pas à rouvrir les plaies, mais d'empêcher qu'il ne se referme sur le mensonge. C'est rendre justice aux morts, mais aussi à l'histoire. Car le sang des Algériens versé sur les pavés de la capitale des «droits de l'homme» ne réclame pas vengeance. Il exige vérité et reconnaissance notamment dans les manuels scolaires français.

Meriem Djouder

JOURNÉE NATIONALE DE L'ÉMIGRATION

Tebboune honore les martyrs du 17 octobre et rassure la diaspora

À l'occasion de la Journée nationale de l'émigration, qui marque cette année le 65e anniversaire du massacre du 17 octobre 1961, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a adressé un message à la communauté nationale. Il y rappelle le sacrifice des Algériens de France.



«Nous célébrons le 17 octobre la journée où des foules d'Algériennes et d'Algériens sont descendues dans la capitale française, Paris, pour dénoncer l'imposition par les autorités coloniales d'une décision raciste interdisant leur circulation et restreignant leurs libertés dans un geste qui exprimait la haine de la police française sous la direction du criminel Maurice Papon envers l'Algérie insurgée et combattante», a rappelé le président.

Et d'ajouter «les Algériens qui étaient à cette époque un prolongement et un soutien à la glorieuse révolution de libération n'ont pas cédé à une mesure injuste ou arbitraire que la police française s'imaginait capable d'isoler la révolution de son extension dans son propre pays, et ils ont exercé leur droit de descendre dans les rues de Paris lors de manifestations pacifiques, affirmant leur unité et leur attachement à la patrie… et au combat armé qui atteignait son apogée à cette époque à la fin de 1961, où les prémices de la victoire et de la libération s'approchaient».

Le chef de l'Etat a affirmé, en outre que «notre communauté a ancré le patriotisme à cette période difficile de l'histoire moderne de l'Algérie, en affrontant la répression coloniale policière haineuse, en faisant face à balles à découvert, et en perdant des dizaines de manifestants noyés sauvagement dans le fleuve «Seine», appartenant à un peuple authentique, noble, libre… et à une civilisation et une histoire profondément enracinées sur la précieuse terre algérienne». A l'occasion de la journée nationale de l'émigration, poursuit le président «nous rappelons avec respect les sacrifices des leaders de la lutte nationale dans l'exil, et le patriotisme d'une génération d'ouvriers qui, malgré leurs conditions dures à cette époque, ont montré leur attachement à la révolution avec un esprit de défi face à toutes les formes d'oppression, et avec la détermination à s'engager pleinement dans le combat amer que l'Algérie menait, payant un lourd tribut du sang des martyrs pour retrouver l'indépendance et la souveraineté nationale».

Tebboune a par ailleurs exprimé sa fierté «pour l'esprit de loyauté et d'engagement national, qui continue de couler dans la conscience de chaque Algérien et Algérienne de notre diaspora dans le monde entier», et a salué «tous les membres de la diaspora où qu'ils soient, en réaffirmant l'attention totale de l'État pour veiller sur leur protection, prendre soin de leurs intérêts, et entourer le mouvement et les déplacements de nos concitoyens et de leurs familles avec sérénité et facilités, afin de garantir leur lien permanent avec leur pays… et leur attachement à la terre de dignité et de fierté», a conclu le président.

Nassim Mecheri

L'Editorial



Par Kamel Mansari

L'IMPÉRATIF DE VÉRITÉ FACE AU DÉNI D'ÉTAT

Soixante-cinq ans après la nuit sanglante du 17 octobre 1961, l'ombre du pont Saint-Michel et les eaux de la Seine continuent d'interpeller la conscience républicaine française. Ce soir-là, des dizaines de milliers d'Algériens — travailleurs, étudiants, femmes et enfants venus des bidonvilles de Nanterre ou de Gennevilliers — s'étaient rassemblés pacifiquement pour braver un couvre-feu ouvertement discriminatoire. En vêtant leurs habits du dimanche pour réclamer leur dignité et l'indépendance de leur pays, ils ignoraient qu'ils marchaient vers un piège méthodiquement tendu par l'appareil répressif de l'État colonial français.

Pendant trop longtemps, la mémoire officielle s'est réfugiée derrière la fable rassurante du «dérapage» isolé. Les recherches historiques fondamentales, de l'enquête pionnière de Jean-Luc Einaudi aux travaux universitaires approfondis d'Emmanuel Blanchard et de Benjamin Stora, sont venues balayer cette mystification. Le massacre du 17 octobre 1961 n'a jamais été une bavure ponctuelle de maintien de l'ordre. Il a été la transposition directe, au cœur même de la capitale française, de la guerre féroce menée sur le sol algérien. La réquisition préalable du Parc des Expositions de la Porte de Versailles prouve la préméditation. Les forces de l'ordre ne cherchaient pas à disperser une marche interdite, mais préparaient une rafle brutale d'une ampleur inédite dans le monde occidental au XXe siècle. C'est la première manifestation pacifique violemment réprimée dans l'histoire moderne.

Sous le commandement du sinistre préfet Maurice Papon, qui insuffla à ses troupes les méthodes brutales déjà expérimentées lorsqu'il officiait à Constantine et auparavant contre les juifs à Bordeaux, la répression prit la forme d'une traque aveugle. Plus de 12 000 personnes furent raflées et acheminées vers des centres de rétention, tandis que les matraquages à mort, les exécutions par balle et les noyades dans la Seine faisaient basculer la nuit parisienne dans l'horreur. Le bilan, dramatique, est aujourd'hui estimé à plus de 300 morts et disparus, ainsi que près de 2 000 blessés.

Pourtant, au lendemain du carnage, l'Etat français a choisi le mensonge et le silence. Par la censure de la presse, la saisie des photographies et la destruction des preuves, un véritable blackout mémoriel s'est installé pendant plus de trois décennies. Comme l'a analysé Benjamin Stora dans ses travaux sur « La Gangrène et l'Oubli «, ce refoulement amnésique a durablement marqué la société française, installant un déni qui aura empêché pendant des décennies le travail de deuil des familles.

Il aura fallu la ténacité d'historiens rigoureux, soutenus par des militants et des acteurs associatifs, pour briser cette chape de plomb et forcer l'ouverture progressive des archives.

Si des avancées symboliques majeures ont été franchies au cours des deux dernières décennies — de la pose de la plaque au pont Saint-Michel aux déclarations présidentielles qualifiant la répression de «crime inexcusable» —, le chemin vers une mémoire apaisée demeure inachevé. Comme le souligne Benjamin Stora dans son rapport sur la mémoire de la colonisation, la reconnaissance est un chemin «nécessaire mais encore incomplet». Le refus persistant d'affronter pleinement ce passé empêche la construction d'une relation mémorielle enfin sereine. Qualifié de pogrom par l'historien Pierre Vidal-Naquet, cet événement exige d'être pleinement reconnu pour ce qu'il fut : un crime d'État prémédité.

Cette exigence de vérité ne relève ni de la repentance ni de la recherche de vengeance. Elle constitue une dette de justice envers les victimes tombées sur les pavés parisiens pour la dignité de leur peuple. Surtout, elle représente un devoir d'instruction civique indispensable. Inscrire pleinement la réalité du 17 octobre 1961 dans les manuels scolaires français est l'unique moyen d'empêcher que l'Histoire ne se referme sur le mensonge et d'offrir aux nouvelles générations un socle de respect mutuel et de clarté historique.

Papon resté en poste : ce que disent les archives de l'Élysée

«Il faut faire la lumière et poursuivre les coupables». Onze jours après le massacre du 17 octobre 1961, De Gaulle écrivait cette phrase en marge d'une note de son conseiller. Des archives révélées par Mediapart montrent que le président savait. Aucun policier n'a pourtant été poursuivi, et le préfet Papon est resté en poste.



De plus, avec l'accès aux documents divulgués récemment, la responsabilité de hauts dirigeants politiques vient d'être établie. Comme celle du général De Gaulle, alors président de la République française, concernant la répression des manifestations des émigrés algériens le 17 octobre 1961 à Paris et le massacre qui s'en est suivi durant toute cette terrible nuit.

Il faut dire que les vérités sur cette journée sont restées des secrets bien gardés. Toutes les autorités françaises, de 1961 à ce jour, ont refusé de livrer les détails de cette journée sanglante.

Pourtant, des dizaines de rapports et autres procès-verbaux de la police et de leurs RG, ainsi que ceux des renseignements militaires, existaient. De hauts responsables savaient et ne pouvaient révéler le moindre détail.

Cette fois, avec la nouvelle démarche du président Emmanuel Macron, les choses ainsi que les énigmes sur ces crimes commencent à se dévoiler.

En initiant une politique dite de «réconciliation des mémoires», Macron a reconnu, l'an dernier, qu'il y a eu des «crimes inexcusables».

Pour la première fois, les autorités françaises reconnaissent l'ampleur de la répression qui s'est abattue sur les Algériens sortis dans les rues de Paris pour manifester leur refus du couvre-feu qui leur était imposé par le gouvernement.

Cette fois, c'est le site français d'investigation Mediapart qui a révélé que De Gaulle était au courant des massacres des émigrés algériens. Pire, le Président de l'époque n'a même pas daigné sanctionner le moindre responsable de ces crimes. Il avait laissé les chefs de police et d'autres fonctionnaires à leurs postes, dont le tristement célèbre préfet de police de Paris, Maurice Papon, qui avait déjà sévi en Algérie durant les années 1940.

Selon Mediapart, le 28 octobre 1961, Bernard Tricot, conseiller du général De Gaulle pour les affaires algériennes, a écrit, dans une note au président de la République, qu'«il y aurait 54 morts». «Les uns auraient été noyés, les autres étranglés, d'autres encore abattus par balles», a-t-il écrit dans sa note. Les instructions judiciaires ont été ouvertes», a ajouté le conseiller, tout en exprimant son scepticisme sur leur aboutissement. «Il est malheureusement probable que ces enquêtes pourront aboutir à mettre en cause certains fonctionnaires de police», a-t-il dit.

Le même conseiller a saisi le général De Gaulle, une semaine plus tard, pour «savoir si l'on se bornera à laisser les affaires suivre leur cours, auquel cas il est probable qu'elles s'enlisent, ou si le ministre de la Justice (Bernard Chenot) ainsi que le ministre de l'Intérieur (Roger Frey) doivent faire savoir aux magistrats et officiers de la police judiciaire compétente que le gouvernement tient à ce que la lumière soit faite».

Dans son rapport, ce conseiller a écrit : «Il importe beaucoup, semble-t-il, que le gouvernement prenne dans cette affaire une position qui, tout en cherchant à éviter le plus possible le scandale, montre à tous les intéressés que certaines choses ne doivent pas être faites et qu'on ne les laisse pas faire». La réponse de ce dernier, manuscrite, se trouve sur ces mêmes notes que Mediapart dit avoir retrouvées aux Archives nationales françaises.

De Gaulle a écrit en guise de réponse : «Il faut faire la lumière et poursuivre les coupables». «Il faut que le ministre de l'Intérieur prenne vis-à-vis de la police une attitude d'autorité, qu'il ne prend pas», a-t-il ajouté.

En dépit de cette réaction de De Gaulle, aucun responsable impliqué ni policier n'a été poursuivi ou relevé de ses fonctions. Maurice Papon a été jugé et condamné vers la fin de sa vie, en 1998. Mais c'était pour des crimes commis à l'égard des juifs pendant la Seconde Guerre mondiale.

Le Front de libération nationale (FLN) avait lancé un appel à une manifestation pacifique pour le 17 Octobre 1961 à Paris pour dénoncer le couvre-feu imposé aux ressortissants algériens par les autorités françaises. Cette manifestation a été violemment réprimée par les forces de l'ordre parisiennes se soldant par la mort d'au moins 260 algériens dont beaucoup ont été jetés à la Seine.

Mohamed Kouini

Les «haies de la honte»

TABASSÉS jusqu'à l'évanouissement, fusillés en plein Paris, jetés inconscients dans la Seine, martyrisés dans les centres de détention, puis déportés vers des camps de regroupement en Algérie. Le 17 octobre 1961, la violence policière coloniale s'abat sur une manifestation pacifique d'Algériens. Derrière ce massacre d'État se déploie la mécanique répressive de la France coloniale. Retour sur l'un des crimes les plus sanglants commis contre les Algériens engagés dans la lutte pour l'indépendance.

Les témoignages des rescapés, les photographies d'Élie Kagan et les travaux des historiens révèlent l'ampleur des brutalités. Des dizaines de milliers d'Algériens, femmes et enfants compris, défilent sans armes, sans couteaux ni bâtons, vêtus de leurs plus beaux habits, pour protester contre le couvre-feu discriminatoire imposé aux seuls «Français musulmans d'Algérie» (FMA), de 20h30 à 5h30. Cette mobilisation fait suite à l'appel de la Fédération de France du FLN à organiser une manifestation massive et pacifique.

Sous les ordres du préfet de police Maurice Papon, avec l'aval du gouvernement, les forces de l'ordre organisent une répression sanglante.

Aux abords du pont de Neuilly, sur les grands boulevards et près de la place de la Concorde, les cortèges algériens essuient des tirs à balles réelles. Des manifestants sont abattus alors qu'ils gisent déjà à terre, blessés ou inconscients, ou qu'ils tentent de fuir.

D'autres sont frappés à coups de matraque, de crosse, de poing et de pied. Les coups s'abattent sur les visages et les crânes, y compris ceux de participants déjà grièvement blessés. Jetés à terre, certains succombent par étouffement, écrasés sous des amas de corps.

Sur les ponts de Neuilly et Saint-Michel, des Algériens sont précipités dans la Seine. Beaucoup sont jetés à l'eau vivants, assommés ou grièvement blessés, au point de ne plus pouvoir se sauver. Dans les jours suivants, le fleuve rejette de nombreux corps, dont certains portent, en outre, les mains liées derrière le dos. Des manifestants auraient été étranglés avant que leurs corps ne soient jetés à l'eau. Des familles restent sans nouvelles de leurs proches, privées de la possibilité de faire leur deuil par le système colonial.

Aux violences physiques s'ajoutent les injures racistes. Les termes «bicots» et «ratons» accompagnent les passages à tabac, inscrivant les brutalités dans le vocabulaire de la domination coloniale.

Pour Mohamed Harbi, le 17 octobre 1961 ne peut en aucun cas être réduit à un «dérapage» policier. Ces événements constituent, selon lui, un massacre d'État planifié et assumé au plus haut niveau des autorités françaises.

La réquisition exceptionnelle du parc des Expositions, signalée dès la fin de la matinée, témoigne des préparatifs de la préfecture de police. Des bus de la RATP sont également réquisitionnés pour acheminer les personnes arrêtées vers ces lieux clos, où les conditions favorisent les exactions à l'abri des regards extérieurs.

QUI A TIRÉ LE 17 OCTOBRE 1961 ?

La Force de police auxiliaire (FPA), créée à la fin de 1959 sous l'impulsion du préfet de police Maurice Papon, est spécifiquement chargée de lutter contre les structures du FLN en métropole. Les membres de la FPA, souvent désignés comme les harkis de la police, sont armés de pistolets-mitrailleurs le 17 octobre. Les gardiens de la paix parisienne, les forces de police classiques et les CRS font également un usage criminel de leurs armes de service contre les manifestants algériens.

La violence se poursuit lors des interpellations. Dans les stations de métro et aux entrées des centres de détention, des policiers forment des «haies de la honte» que les personnes arrêtées doivent traverser sous une pluie de coups. Les hommes en ressortent ensanglantés avant d'être entassés dans des autobus. L'arrestation ne met pas fin aux sévices ; elle ouvre une nouvelle séquence de brutalités.

Plus de 11 000 Algériens sont raflés et conduits dans des lieux d'internement improvisés, notamment le Palais des Sports, le stade Pierre-de-Coubertin et le centre d'identification de Vincennes. Il s'agit de la plus grande rafle organisée en France en une seule journée depuis la Seconde Guerre mondiale. Les forces de police continuent de traquer et d'arrêter des Algériens dans les rues de Paris et de sa banlieue les 18, 19 et 20 octobre, portant le bilan global à près de 14 000 personnes détenues, selon les estimations citées. Entassés durant plusieurs jours, les détenus manquent d'eau, de nourriture et de soins. Des blessés restent au sol sans assistance, alors qu'ils perdent abondamment leur sang. Les actes de torture et de barbarie à l'intérieur même des centres d'internement, à l'automne 1961, sont monnaie courante.

Le gouvernement français met ensuite en place un pont aérien et maritime pour refouler de force plusieurs manifestants vers des camps de regroupement en Algérie, selon le Centre national d'études et de recherches sur le Mouvement national, les Résistances populaires et la Révolution du 1er Novembre 1954 (CNERMN54), ainsi que plusieurs historiens. Il devient alors difficile de savoir si un proche disparu a été assassiné, son corps ayant dérivé dans la Seine, ou s'il figure parmi les personnes déportées.

Le photojournaliste Élie Kagan conserve ses pellicules malgré les risques encourus. «J'ai eu peur pour ma vie», confiera-t-il plus tard. Ses clichés contribuent à ébranler la version officielle française. Les travaux de l'historien Jean-Luc Einaudi ont notamment permis de documenter les violences policières commises durant la nuit du 17 octobre et les jours suivants. Ses recherches font état de plusieurs centaines de victimes pour cette période, même si le bilan exact demeure débattu.

Khalil Aouir

Des maires en France exigent la vérité sur un «crime d'Etat»

À deux jours du 65e anniversaire du massacre de manifestants algériens à Paris, une trentaine de maires et d'élus locaux accentuent la pression sur l'Élysée pour que la France qualifie officiellement la répression sanglante du 17 octobre 1961 de «crime d'État».
Ils réclament également l'instauration d'une journée nationale d'hommage et la pleine ouverture des archives coloniales.



La relation mémorielle franco-algérienne demeure suspendue au seuil de la qualification juridique et politique des faits durant l'occupation française de l'Algérie qui a duré 132 ans. Dans un texte commun rendu public le 15 octobre, une trentaine de maires exigent un pas supplémentaire décisif de la part de l'État français. Conduits notamment par les édiles de Paris, Saint-Denis et Montreuil, ces élus réclament la reconnaissance pleine en tant que «crime d'État», du massacre exécuté par le préfet de police Maurice Papon, sous les ordres des hautes autorités françaises, mettant en avant la responsabilité directe et organisée des autorités publiques de l'époque dans la conduite de cette répression meurtrière.
Parmi les signataires, figurent des personnalités politiques majeures de la région parisienne et de diverses provinces, à l'instar d'Emmanuel Grégoire pour Paris, Bally Bagayoko pour Saint-Denis, Karim Bouamrane pour Saint-Ouen, Patrice Bessac pour Montreuil et Ali Rabeh pour Trappes.

UNE RÉPRESSION ANGLANTE AU CŒUR DE LA CAPITALE

Bien que majoritairement issue des rangs de la gauche et des écologistes, la mobilisation dépasse les clivages traditionnels en intégrant des maires classés divers droite, notamment ceux d'Épinay-sur-Seine et de Gentilly. Tous dirigent des collectivités fortement marquées par l'histoire coloniale et de l'immigration, principalement en Île-de-France, mais également dans la Sarthe, l'Oise et la Meurthe-et-Moselle.
Ce soir-là, en pleine guerre d'Algérie, des dizaines de milliers de personnes avaient défilé pacifiquement à Paris et dans sa banlieue à l'appel de la Fédération de France du Front de libération nationale (FLN). L'objectif était de protester contre un couvre-feu discriminatoire ciblant exclusivement les Français musulmans d'Algérie. La réponse policière, ordonnée par le préfet de police Maurice Papon, fut d'une férocité inouïe. Les forces de l'ordre procédèrent à des milliers d'arrestations et de transferts vers des centres de détention improvisés, tandis que des centaines de manifestants subissaient des violences mortelles, leurs corps étant jetés dans la Seine.
Si le bilan humain exact continue de susciter des débats historiographiques, la gravité du massacre ne fait aucun doute. Lors des commémorations de 2021, la présidence française évoquait plus de 25 000 participants, près de 12 000 interpellations et plusieurs dizaines de victimes recensées, tout en concédant que de nombreuses familles n'avaient jamais pu retrouver les dépouilles de leurs proches.
Les élus locaux signataires s'appuient quant à eux sur les travaux pionniers d'historiens, à l'instar de Jean-Luc Einaudi, dont les recherches établissent la mort de près de 300 Algériens au cours de cette répression étatique.

DES ÉTAPES MÉMORIELLES ENCORE JUGÉES INSUFFISANTES

Les avancées présidentielles successives n'ont pas éteint l'exigence de justice. Le 17 octobre 2012, François Hollande avait franchi un cap en reconnaissant lucidement la «répression sanglante» essuyée par des hommes et des femmes manifestant pour l'indépendance. Neuf ans plus tard, le 16 octobre 2021, Emmanuel Macron se rendait sur le pont de Bezons pour qualifier d'«inexcusables pour la République» les crimes commis sous l'autorité de Maurice Papon. Plus récemment, le 28 mars 2024, l'Assemblée nationale française votait une résolution condamnant le massacre. Toutefois, aucune de ces déclarations ni aucun de ces textes officiels n'a franchi le pas décisif d'employer la formule «crime d'État». C'est précisément cette réticence institutionnelle à nommer l'implication directe de l'appareil républicain que dénoncent aujourd'hui les maires.
Au-delà de cette qualification symbolique, l'appel des élus formule des demandes concrètes pour ancrer cette mémoire dans l'espace public. Ils sollicitent l'inscription du 17 octobre au calendrier des cérémonies officielles de la République, la création de lieux de mémoire pérennes et l'accentuation des actions de transmission pédagogique envers les jeunes générations. Les édiles insistent également sur l'urgence d'une déclassification totale et d'un accès élargi aux archives de la guerre d'Algérie. Selon eux, lever les derniers verrous administratifs reste indispensable pour permettre aux chercheurs de faire toute la lumière sur les mécanismes institutionnels de l'époque et d'offrir une réparation morale tardive aux survivants et à leurs descendants.
Cette offensive des élus s'inscrit dans un mouvement de fond soutenu par la société civile et les organisations de défense des droits humains. La Ligue des droits de l'Homme (LDH) et divers collectifs associatifs accentuent la pression à l'approche de la confrontation présidentielle de 2027, appelant les futurs candidats à s'engager clairement sur cette question mémorielle. Du côté des forces politiques, des voix comme celle de Mathilde Panot, présidente du groupe La France insoumise à l'Assemblée nationale, réitèrent l'exigence de voir la France assumer pleinement ses responsabilités historiques.
La violence déployée au cœur de la capitale en 1961 ne constituait pas un abus isolé en terre coloniale, mais bien la démonstration brutale d'un système politique. Pour les signataires, regarder cette histoire en face demeure la condition sine qua non d'une République véritablement égalitaire.

Meriem Djouder

Massacre sans nom officiel

SOIXANTE-CINQ ans après, le massacre du 17 octobre 1961 à Paris n'est toujours pas reconnu comme un crime d'État par la France. Documenté par de nombreux historiens, il a fait des centaines de victimes algériennes, selon les estimations de la Fédération de France du FLN. Alors qu'Alger et Paris ont convenu de créer une commission conjointe d'historiens, des voix réclament que l'État français nomme sa responsabilité.
Dans la nuit du 17 octobre 1961, des milliers d'Algériens et d'Algériennes, parfois accompagnés de leurs enfants, avaient, à l'appel de la Fédération du Front de Libération nationale (FLN) en France, manifesté pacifiquement dans la capitale française pour dénoncer le couvre-feu inique et discriminatoire décrété à leur encontre par le préfet de police de l'époque Maurice Papon.Plusieurs d'entre eux avaient été exécutés sommairement par balles, jetés vivants dans la Seine ou battus à mort, selon les témoignages de survivants et d'anciens policiers français.
Ces manifestations, réprimées par la police française et ses supplétifs avec une violence que l'Europe n'avait pas connue depuis la Seconde Guerre mondiale, avaient fait plus de 400 victimes, selon les estimations de la Fédération du Front de libération nationale en France.
Quinze mille autres Algériens et Algériennes avaient été arrêtés lors de ces évènements et transférés au palais des sports, au parc des Expositions et au stade Coubertin, détenus dans des conditions effroyables, battus et longtemps laissés sans nourriture et sans soins.
Les manifestations du 17 octobre 1961 dans la capitale française furent un épisode important dans l'histoire de la Révolution et la répression sanglante subis par les Algériens qui y avaient participé avait révélé au monde entier le visage hideux du colonialisme et hâté l'avènement des négociations pour l'indépendance de l'Algérie. Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a décidé en 2021 de décréter l'observation d'une minute de silence, le 17 octobre de chaque année à 11h à travers tout le territoire national, à la mémoire des victimes de ces évènements tragiques.
Le président de la République avait considéré la question de la mémoire comme un point central des relations algéro-françaises, affirmant que l'Algérie n'y renoncera jamais.
Le président Abdelmadjid Tebboune et son homologue français Emmanuel Macron ont signé le 28 août dernier à Alger la «Déclaration d'Alger pour un Partenariat renouvelé entre l'Algérie et la France», dans laquelle les deux parties estiment que «le moment est venu pour favoriser une lecture objective et de vérité d'un pan de leur histoire commune, tenant compte de l'ensemble de ses étapes afin d'appréhender l'avenir dans l'apaisement et le respect mutuel».
Alger et Paris ont convenu, dans ce cadre, d'établir une commission conjointe d'historiens algériens et français chargée de «travailler sur l'ensemble de leurs archives de la période coloniale et de la guerre d'indépendance».
Pour de nombreux historiens, la non reconnaissance par la France de ses crimes coloniaux constitue un véritable obstacle au développement de véritables relations d'amitié et de coopération entre les deux pays.
La France doit «impérativement» reconnaitre et condamner les crimes commis le 17 octobre 1961 à Paris contre des manifestants algériens pacifiques, a réclamé Henri Pouillot, témoin de la Guerre de libération et militant anticolonialiste. «C'est à ce prix qu'un traité d'amitié entre l'Algérie et la France est possible», a-t-il affirmé.
Ces massacres «doivent être, enfin, qualifiés de façon précise comme crimes d'Etat par le président de la République, et l'Etat (français), responsable et coupable, nommé comme tel», a abondé dans le même sens l'historien et politologue français, Olivier Le Cour Grandmaison.

S. O. Brahim

BOUKHALFA AMAZIT, JOURNALISTE ET HISTORIEN AU *JEUNE INDÉPENDANT*

«C'est une omerta, un vaste complot du silence»

Entretien réalisé par Lynda Louifi

Soixante-cinq ans après le massacre du 17 octobre 1961 à Paris, la responsabilité de l'État français reste au cœur du combat mémoriel. Le journaliste et historien Boukhalfa Amazit revient dans cet entretien sur les mécanismes d'occultation de cette répression, le rôle des chercheurs dans l'établissement des faits et la transmission de cette page majeure de la guerre de Libération nationale.



Boukhalfa Amazit.

Comment expliquer que le massacre d'Algériens commis en plein Paris, le 17 octobre 1961, soit resté si longtemps occulté, et que révèle ce silence sur la mémoire coloniale française ?

Le 18 octobre au matin, une fois les hyènes repues du sang des innocents, seuls deux quotidiens ont fait état des événements de la veille au soir : L'Humanité et Libération. Les autres ? Silence radio. Ce n'est plus de l'occultation. C'est une omerta, un vaste complot du silence. C'est de la complicité dans un crime d'État. « Ni vu ni connu, je t'embrouille ».

Bien plus tard, on a trouvé le baudet de la fable. Mais oui, bien sûr, c'est le préfet, auteur du décret instaurant le fameux couvre-feu discriminatoire. Le Premier ministre, Michel Debré, ouvertement partisan de l'Algérie française, lui apporte une couverture en kevlar et couvre les épaules du fonctionnaire. Le ministre de l'Intérieur en fait autant.

Ce n'est qu'en 1998, lors du procès, et dans le seul but de couvrir l'État, qu'on le couvrira d'opprobre. La tâche est aisée : on lui impute sa responsabilité dans les crimes contre l'humanité, mais seulement pour son rôle sous le régime de Vichy. Seulement !

Comment les historiens ont-ils pu reconstituer les faits malgré les silences institutionnels, des archives difficiles d'accès et des versions contradictoires ?

En 1991, Jean-Luc Einaudi a ouvert toute grande la porte jusque-là close d'une chambre jaune, dans laquelle l'État français, comme Polichinelle, cachait un secret « grand public ». En fait de confidentialité, les gardiens du silence s'évertuaient à dissimuler un crime d'État qui boursouflait le tapis maladroitement jeté dessus, comme lorsqu'on veut invisibiliser gauchement un tas de poussière. Mais le tas était trop gros. Chez nous, on dit b'ghaou yghtiwe chem's bel gherbal (cacher le soleil avec un tamis). On ne s'opère pas la conscience comme on se fait opérer d'une appendicite. Les cris des noyés de la Seine, les râles des pendus de Vincennes, les plaintes des suppliciés de la préfecture de la Goutte-d'Or, celles du Palais des sports et du stade Coubertin… Aux centaines de tués sur le champ, il y a lieu d'ajouter plus de 12 000 arrestations. Autant que lors de la rafle du Vél' d'Hiv, en 1942, qui a concerné environ 13 000 personnes, lesquelles seront déportées.

Les Algériens auxquels l'État a imposé un couvre-feu discriminatoire ont été, pour leur part, arbitrairement internés en métropole pour certains, et massivement renvoyés vers les camps d'internement et de concentration, pudiquement appelés camps de regroupement dans les archives, après, bien sûr, un généreux passage à tabac systématique.

Les langues se sont déliées à mesure que les questions ont commencé à se multiplier. Les auteurs, en particulier les historiens et les chercheurs, ont tout simplement adopté la méthode Einaudi. Comme lui, ils ont enquêté et se sont adressés aux témoins, nombreux parmi les acteurs et les manifestants encore vivants. Les responsables de la Fédération de France du Front de libération nationale étaient également encore en vie. Plusieurs militants ont écrit leurs mémoires et livré leurs archives personnelles dans leurs ouvrages. Les documents de la police, de la gendarmerie et de la préfecture, dont certains ont été rendus publics, parcimonieusement certes, ont, même borgnes, permis de faire avancer les recherches à la godille, c'est vrai, mais les contours se précisaient.

Il fallait compter aussi sur les archives des hôpitaux et les minutes du parquet. La plupart des livres ont été publiés après celui de Jean-Luc Einaudi. Je signalerai toutefois le livre de Michel Lévine,

intitulé Les Ratonnades d'octobre : un meurtre collectif à Paris en 1961, paru aux éditions Ramsay, à Paris, en 1985. Il y a également lieu de citer celui d'Anne Tristan, Le Silence du fleuve : ce crime que nous n'avons toujours pas nommé, publié la même année aux éditions Au nom de la mémoire. Ce sont les premiers. Suivront plusieurs ouvrages, parmi lesquels ceux d'auteurs algériens, dont celui de Linda Amiri, La Bataille de France (Robert Laffont, 2004). Que tous les auteurs qui ont témoigné m'excusent de ne pas les avoir cités : ils sont si nombreux !

Que nous apprend cet événement sur la manière dont la guerre de Libération nationale algérienne s'est aussi déroulée sur le sol français ?

La particularité de la guerre de Libération nationale algérienne, qui n'en était pas à une audace près, a été de porter le fer sur le territoire même du pays colonisateur, en mettant la France face à ses propres paradoxes. Parmi ceux-ci figurait le discours officiel qui proclamait, sur toutes les tribunes internationales, que le conflit qui ravageait l'Algérie n'était nullement une guerre, mais une simple opération de maintien de l'ordre, une affaire interne.

Pourtant, les affrontements ne se réglaient pas à coups de canon à eau, de grenades lacrymogènes ou de balles en caoutchouc. Les réservoirs ovoïdes largués sur les populations civiles par les quelque 500 000 soldats mobilisés, toutes armes confondues, contenaient du napalm. Quant aux champs de mines, ils ne semaient pas des truffes blanches, mais provoquaient parfois des centaines de morts en une seule journée.

En étendant la guerre au territoire métropolitain, les Français qui s'illusionnaient sur la mission des appelés envoyés en masse en Algérie prenaient conscience que la guerre ne peut pas être floutée. On peut utiliser tous les artifices verbaux des démagogues sans parvenir à l'escamoter comme un truc d'illusionniste.

L'autre élément qui a présidé à l'implantation du Nidham, ou Organisation, en France et, dans une moindre mesure, dans une perspective diplomatique, dans toute l'Europe, a été le souci de préserver l'unité de notre communauté laborieuse dans les villes de France.

Dès le début de la guerre, en novembre 1954, la politique qui a émergé consistait à semer les brandons de la discorde au sein de l'émigration. Le travail de formation politique n'était pas encore suffisamment étendu. Les services psychologiques ont mis les Algériens en opposition. Après avoir encouragé et armé, en décembre 1954, une faction dite messaliste, ils ont suscité et organisé des attentats dans les cafés et les lieux de rencontre des travailleurs. Immédiatement, ils ont appelé ces désordres « la guerre civile ».

Pour contrer ces divisions, le FLN s'est attaché à élargir sa base militante et à rétablir la cohésion au sein de l'émigration algérienne. Dans cette entreprise, le rôle politico-militaire de la « septième wilaya », désignation de l'organisation du FLN en France, a été déterminant.

Les reconnaissances officielles de 2012 puis de 2021 ont-elles marqué un véritable tournant dans la prise en compte de cette tragédie ?

Le moonwalk auquel se livrent périodiquement les gouvernements français successifs ne permet pas de faire évoluer durablement la situation dans le sens souhaité : dépolitiser l'histoire, échanger autour des moyens de l'écrire et aller de l'avant.

Ainsi, pour Emmanuel Macron, enseigner leur histoire aux jeunes Algériens reviendrait à « utiliser à des fins politiques la rente historique ». Mais qui exerce un chantage lorsqu'il s'agit de restituer les archives de l'Algérie ? Le moindre document fait l'objet de négociations. Tout est lié à la récupération de notre patrimoine archivistique, auquel seuls les « poissons d'argent » ont accès.

De la gauche à l'extrême droite, le révisionnisme et, désormais, le négationnisme sont devenus des instruments de campagnes politiques ouvertement hostiles. Menaces, intimidations et injures sont proférées par des candidats à la présidence de la République ! Vous rendez-vous compte ? Ils insultent l'avenir et rêvent de revenir au « bon vieux temps des colonies ». On serait tenté de leur faire sonner les horloges. Réveillez-vous donc ! Qui peut raisonnablement avoir peur de tous ces guignols gesticulants ?

Pour revenir à votre question, oui, des gestes ont été accomplis. Mais sont-ils suffisants ? Déposer chaque année, à pareille date, une couronne de glaïeuls, d'œillets, de chrysanthèmes et de lys dans la Seine contribue certes au devoir de mémoire. Mais faut-il s'en contenter et s'en féliciter ?

Soixante-cinq ans après les faits, quel travail historique reste-t-il à accomplir pour transmettre cette mémoire aux jeunes générations et dépasser les conflits mémoriels ?

Tout reste à faire. Il suffit d'observer vers quoi s'achemine la France. Certes, la fille du député-lieutenant-tortionnaire Le Pen n'est pas encore à l'Élysée. Mais wait and see. La question mérite d'être reposée l'année prochaine, afin d'y apporter une réponse plus circonstanciée.

L. L.

SAHARA OCCIDENTAL

L'ONU démystifie la posture coloniale marocaine

En adoptant la résolution de sa quatrième Commission, l'Assemblée générale des Nations unies réaffirme avec solennité la doctrine inaltérable de l'organisation internationale sur la décolonisation du Sahara occidental.

Cette décision consolide le droit inaliénable du peuple sahraoui à décider de son propre destin, appuyée par la posture intègre du Front Polisario et corroborée par les récents aveux de l'émissaire américain Massad Boulos, qui sonnent comme le constat d'échec des prétentions unilatérales marocaines.

L'Assemblée générale des Nations unies vient de franchir une étape cruciale en entérinant officiellement la décision élaborée par la Quatrième Commission, l'instance chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation.

En renouvelant son attachement à la question du Sahara occidental, l'organisation multilatérale démontre son fidèle respect des principes fondateurs inscrits dans sa Charte, et tout particulièrement de la résolution 1514 (XV) relative à l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux.

Ce vote de portée historique s'inscrit en droite ligne avec l'engagement sacré de l'ONU à parachever la décolonisation à travers le monde, en garantissant sans ambiguïté la primauté du droit imprescriptible des peuples à disposer d'eux-mêmes.

En rappelant systématiquement l'ensemble du corpus juridique international pertinent, la décision onusienne confirme que le territoire sahraoui demeure une entité non autonome sous statut de décolonisation non résolue. L'insertion explicite de références fondamentales, notamment la résolution 2797 du Conseil de sécurité, valide la pertinence du cadre juridique onusien fondé sur le principe central de l'autodétermination.

Il s'agit là d'un rappel indispensable que le statut final de cette région ne pourra jamais être décrété de manière unilatérale ni imposé par la force, mais devra obligatoirement émaner de la volonté souveraine du peuple sahraoui exprimée par des voies démocratiques et légales.

Face à ce consensus international renouvelé, les tentatives récurrentes de la diplomatie marocaine pour dénaturer le texte apparaissent pour ce qu'elles sont, à savoir des gesticulations visant à masquer une profonde impasse politique. La propagande du Makhzen, cherchant désespérément à présenter la résolution comme une validation de sa prétendue option d'autonomie, se heurte de plein fouet à la vérité fondamentale du texte voté.



Echec des prétentions unilatérales marocaines.

Aucune disposition du document approuvé par l'Assemblée générale ne mentionne le plan marocain, pas plus que la qualification juridique de « territoire non autonome » ne saurait constituer une reconnaissance de souveraineté. Bien au contraire, ce terme atteste irréfutablement que les habitants de ce territoire n'ont pas encore eu l'opportunité d'exercer librement leur souveraineté nationale.

Cette position onusienne trouve un écho retentissant dans la posture constante et légitime du Front Polisario, le représentant légitime du peuple sahraoui reconnu par la communauté internationale. Le Front Polisario n'a de cesse de rappeler que toute solution qui exclut la consultation directe des Sahraouis à travers un référendum libre et équitable demeure nulle et non avenue. Face au déni persistant des autorités d'occupation, le Polisario réaffirme le droit inaliénable de son peuple à l'indépendance totale et rejette toute tentative de normaliser l'occupation militaire ou de substituer un statut d'autonomie fictif à l'exercice effectif de la souveraineté.

L'échec des tentatives du régime marocain de imposer son agenda à la communauté internationale a été récemment mis en lumière de manière spectaculaire sur la scène médiatique internationale. Lors de sa récente intervention sur la chaîne France 24, le conseiller et émissaire américain Massad Boulos a formulé des déclarations qui sonnent comme un aveu d'échec sans appel pour les illusions du Makhzen.

En concédant ouvertement qu'aucune solution imminente n'était envisageable et en tempérant les ardeurs expansionnistes de Rabat, le responsable diplomatique a volé en éclats le récit triomphaliste répété à l'envi par les médias marocains. Cet aveu lucide démontre la réalité d'un blocage diplomatique et l'incapacité du Maroc à faire entériner ses prétentions unilatérales à l'échelle globale.

Au bout du compte, l'isolement diplomatique du Maroc s'accroît à mesure que la réalité juridique internationale reprend ses droits. Le fait même que Rabat ait voté en faveur d'une résolution ancrée dans le registre strict de la décolonisation démontre ses contradictions insurmontables.

En soutenant un texte fondé sur la doctrine de décolonisation des Nations unies, le Maroc reconnaît implicitement l'invalidité de ses prétentions de souveraineté exclusive. L'adoption de ce texte rappelle ainsi fermement que la justice, la paix et la stabilité durable dans la région de l'Afrique du Nord ne pourront résulter que du plein respect de la légalité internationale et de la souveraineté retrouvée du peuple sahraoui.

Slimane Ould Brahim

VLADIRMIR POUTINE:

«Les Algériens sont des partenaires très responsables»

MOSCOU et Alger poursuivent le renforcement de leur coopération multidimensionnelle, s'appuyant sur un socle historique indéboulonnable et une vision géopolitique partagée. Les récentes déclarations du président russe Vladimir Poutine, saluant la fiabilité exemplaire de l'Algérie, résonnent avec l'intensité des concertations diplomatiques menées aux Nations Unies, confirmant la profondeur d'un partenariat approfondi face aux mutations du monde. Intervenant ce vendredi à l'occasion du forum-congrès de l'organisation Russie d'affaires, le président russe Vladimir Poutine a tenu à souligner publiquement la qualité d'exception des relations bilatérales liant son pays à l'Algérie. Dans un discours marqué par une haute estime mutuelle, le chef de l'État russe a réaffirmé la solidité de ce partenariat, qualifiant l'Algérie d'allié stratégique de premier ordre.

Le président russe a particulièrement mis en avant la loyauté et la régularité des échanges économiques et politiques entre les deux nations. « Dans de nombreux domaines, en tant que partenaires économiques, les deux pays ne se sont jamais fait défaut mutuellement », a affirmé le président russe traduisant ainsi la grande responsabilité d'Alger dans la concrétisation de ses engagements internationaux. Vladimir Poutine a précisé que cette rigueur s'étend bien au-delà du seul secteur agroalimentaire, touchant à un spectre étendu d'activités industrielles, énergétiques et technologiques.

« Ce sont des partenaires très responsables, et ce, dans de multiples secteurs, pas seulement dans celui des produits alimentaires », a-t-il souligné .

Cette convergence de vues exprimée au sommet de l'État russe s'est concrétisée sur le plan diplomatique en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York. Le ministre algérien des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, et son homologue russe, Sergueï Lavrov, se sont entretenus dans le cadre de leurs consultations régulières.

Au cours de cet échange approfondi, les deux chefs de la diplomatie ont passé en revue l'état d'avancement des accords bilatéraux et examiné les voies de renforcement de la coordination au sein des instances internationales. Les discussions ont également porté sur plusieurs dossiers régionaux et internationaux majeurs, notamment la crise au Moyen-Orient et la situation en Palestine occupée, le dossier du Sahara occidental ainsi que la stabilité dans la région sahélo-saharienne, des sujets sur lesquels Alger et Moscou partagent des approches souvent convergentes fondées sur le respect du droit international.

L'intensité de la coopération contemporaine s'enracine dans une histoire commune riche et profonde. L'Union soviétique avait été l'une des premières grandes puissances à soutenir activement la lutte de libération nationale algérienne, apportant un appui diplomatique, militaire et politique décisif durant la Guerre d'Algérie, avant d'être le premier pays à reconnaître le Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA).

Après l'indépendance de 1962, Moscou a joué un rôle déterminant dans la reconstruction et le développement de l'Algérie moderne, contribuant à la formation des cadres, à l'édification des infrastructures industrielles et à l'équipement des forces armées algériennes.

La signature de la Déclaration de partenariat stratégique en 2001, puis son élévation au rang de « Partenariat stratégique approfondi » lors de la visite d'État du président Abdelmadjid Tebboune à Moscou en juin 2023, ont réaffirmé la continuité de cet engagement historique. Aujourd'hui, les deux nations continuent de promouvoir un monde multipolaire plus équitable, fondé sur la souveraineté des États et des intérêts économiques mutuellement bénéfiques.

Majda Khellaf

COUPE DE LA CAF

Le TAS ordonne le report du match AS Douanes – CRB

Exempté du premier tour préliminaire de la Coupe de la CAF (CDC), le CR Belouizdad entre en scène, samedi, face à l'AS Douanes de Mauritanie. Les Rouge et Blanc à Nouakchott pour disputer la manche aller du deuxième tour préliminaire, avec l'ambition de réussir leurs débuts continentaux..



Après avoir concentré ses efforts sur le championnat, le Chabab retrouve désormais les exigences de la compétition africaine. Cette rencontre représente un premier rendez-vous important pour les hommes de Maâloul, qui souhaitent aborder la suite de leur parcours dans les meilleures conditions et se rapprocher de la qualification
Après avoir été dispensé du premier tour, le CRB découvre enfin son adversaire continental avec cette double confrontation face à l'AS Douanes. Les Belouizdadis savent que leur parcours africain dépendra en grande partie de leur capacité à bien négocier cette première manche. Le déplacement en Mauritanie exigera de la concentration et une bonne maîtrise des différentes phases de jeu. Le staff technique aura également pour mission de trouver la meilleure formule afin de permettre à son équipe de répondre aux exigences de ce rendez-vous.
Le Chabab entend ainsi poser les premiers jalons d'une campagne continentale ambitieuse Face à un adversaire qui évoluera devant son public, les Rouge et Blanc devront éviter de lui laisser trop d'espaces et se montrer efficaces dans les moments décisifs. Mais Le CR Belouizdad devra patienter avant d'affronter l'AS Douanes. Saisi par le Hafia de Conakry, le Tribunal arbitral du sport (TAS) a ordonné, vendredi, le report de la double confrontation entre les deux clubs, comptant pour le deuxième tour préliminaire de la Coupe de la Confédération.
Le match aller, prévu ce samedi 17 octobre à Nouakchott, ainsi que le retour, programmé entre le 23 et le 25 octobre, sont concernés par cette décision. À l'origine de cette procédure, le litige opposant le Hafia FC à l'AS Douanes. Le club guinéen conteste la décision de la CAF d'ordonner la reprogrammation du match retour du premier tour préliminaire, après la non-présentation de la formation mauritanienne à Conakry, le 11 septembre dernier. Dans son recours, le Hafia FC avait saisi la Commission d'appel de la CAF le 16 septembre, sans obtenir de réponse. Le TAS a également relevé que la décision de l'instance africaine, fondée sur un cas de force majeure, n'était pas motivée. Le club guinéen estime que cette ordonnance préserve ses droits dans l'attente d'une décision sur le fond. Il soutient que l'absence de l'AS Douanes était liée à des défaillances organisationnelles évitables et ne relevait pas d'un cas de force majeure. Le TAS devra désormais trancher le litige.

COUPE DE LA CAF (2E TOUR PRÉLIMINAIRE)

L'USMA, une double confrontation à domicile !

L'USM ALGER disputera finalement les deux manches de son deuxième tour préliminaire de Coupe de la Confédération au stade du 5-Juillet. Une décision validée par la CAF qui offre un avantage considérable aux Rouge et Noir. L'USM Alger bénéficiera d'un avantage assez rare pour son entrée en lice en Coupe de la Confédération. La CAF a accepté que la double confrontation face aux Equato-Guinéens de The Panthers, comptant pour le deuxième tour préliminaire, se dispute intégralement au stade du 5-Juillet, à Alger. La demande avait été formulée conjointement par l'USMA et la FAF. Initialement, la manche aller devait se tenir à Douala, au Cameroun. Elle aura finalement lieu le mardi 20 octobre à 20h00 au 5-Juillet. Le match retour est programmé dans la même enceinte, le dimanche 25 octobre à 20h00. Les deux rencontres se joueront donc devant le public algérois, ce qui représente forcément un sérieux avantage pour les Rouge et Noir. Tenant du titre après son sacre continental en 2026, l'USMA avait été exemptée du premier tour préliminaire. Son adversaire, The Panthers FC, a en revanche dû passer par cette étape. Les Equato-Guinéens ont créé la surprise face à l'ASPAC FC : battus 3-1 à domicile à l'aller, ils ont renversé la situation en allant s'imposer 4-2 au Bénin. L'objectif sera désormais clair pour l'USMA : profiter de ces deux matchs à Alger pour sécuriser sa qualification pour la phase de groupes. De son côté, le CR Belouizdad débutera également sa campagne continentale cette semaine face à l'AS Douanes de Nouakchott, avec un aller en Mauritanie avant le retour à Alger.

MCA : Abdellaoui forfait face aux Rangers

LE MOULOUDIA sera privé de son capitaine, Ayoub Abdellaoui, dimanche prochain, face à Enugu Rangers, à l'occasion du match aller du deuxième tour préliminaire de la Ligue des champions africaine. Touché à la jambe droite contre l'ASO Chlef, le défenseur central souffre d'une contracture. Menezla prendra sa place dans l'axe. Le Mouloudia devra faire sans son capitaine pour son déplacement au Nigeria. Ayoub Abdellaoui est forfait pour le match aller du deuxième tour préliminaire de la Ligue des champions africaine, prévu dimanche face à Enugu Rangers. Touché lors de la rencontre de mardi contre l'ASO Chlef (1-1), le défenseur central souffre d'une contracture à la jambe droite, selon le médecin de l'équipe. Un coup dur pour le Doyen, qui perd l'un de ses éléments les plus expérimentés au moment d'aborder un rendez-vous capital sur la scène continentale. Avec son brassard de capitaine et son expérience, Abdellaoui constitue un élément important de l'arrière-garde mouloudéenne. Son absence oblige le staff technique à revoir ses plans avant cette première manche, au cours de laquelle les Vert et Rouge chercheront à obtenir un résultat positif. Il faut rappeler que le défenseur central était déjà diminué avant le match contre l'ASO Chlef, mais c'était alors l'autre jambe qui était touchée. Cette fois, c'est la jambe droite qui est concernée. La contracture diagnostiquée par le médecin de l'équipe l'empêche de prendre part à cette rencontre africaine. Toutefois, le capitaine ne compte pas abandonner ses coéquipiers. Même s'il ne pourra pas jouer, il fera le déplacement avec la délégation mouloudéenne au Nigeria afin d'apporter son soutien au groupe et d'encourager ses partenaires. Pour pallier cette absence, Menezla prendra la place d'Abdellaoui dans l'axe de la défense. Il devra répondre présent face à Enugu Rangers, dans une rencontre où la moindre erreur peut coûter cher. Le staff technique misera sur la solidarité et la concentration de l'ensemble du bloc défensif pour compenser l'absence de son capitaine. Face à une équipe nigériane déterminée à profiter de l'avantage du terrain, le Mouloudia devra afficher un visage solide et discipliné. Le Doyen sait qu'un bon résultat à l'aller pèsera lourd avant la manche retour. Même s'il ne sera pas sur le terrain, Abdellaoui accompagnera ses coéquipiers au Nigeria pour les soutenir et les encourager dans cette importante bataille africaine.



C'est bien pire que prévu pour Adil Bourabaa

Touché à la cheville lors de son premier rassemblement avec la sélection algérienne, Adil Bourabaa pourrait être éloigné des terrains bien plus longtemps que le mois initialement annoncé.

En conférence de presse, l'entraîneur du Mans FC, Patrick Videira, a livré un point de situation préoccupant sur son jeune milieu de terrain. Ce jeudi, Videira n'a pas masqué son inquiétude au sujet de la blessure de son joueur. Après avoir consulté plusieurs spécialistes, Bourabaa attend désormais des avis qui détermineront la marche à suivre, et le technicien a évoqué la possibilité d'une opération : « Pour l'instant, les nouvelles ne sont pas rassurantes. Il peut y avoir une intervention chirurgicale. Il est allé voir différents spécialistes, des chirurgiens de la cheville. On attend leurs comptes rendus pour décider quelle sera la meilleure solution pour Adil. » Interrogé sur la possibilité que son joueur ne revienne qu'à l'année prochaine, l'entraîneur n'a pas écarté cette hypothèse. Il a surtout insisté sur le poids psychologique de cette épreuve pour un joueur de 21 ans, confronté pour la première fois à une blessure sérieuse : « C'est dur parce que c'est sa première, entre guillemets, grosse blessure. On essaie d'être très proches de lui, de lui donner beaucoup de force. Mais oui, il se pose beaucoup de questions, c'est naturel. » Malgré ce contexte difficile, le technicien manceau se veut optimiste sur l'avenir. Il a confié le message transmis à son joueur et rappelé que ce type d'épreuve fait partie du parcours de tout footballeur : « Je suis sûr que quand on retrouvera Adil, il sera à bloc et il sera deux fois plus fort. Sur ça, je n'ai aucun doute. C'est ce que je lui ai dit. Cela fait partie de l'apprentissage du footballeur. »
À 21 ans, Bourabaa découvrait l'élite pour la première fois de sa carrière et s'y était illustré dès ses débuts, avec 3 buts et 2 passes décisives en 5 matchs. Cette blessure vient couper net son élan et l'oblige à patienter avant de retrouver les terrains.





CESC FÀBREGAS ADRESSE UN SACRÉ COMPLIMENT À ANIS HADJ MOUSSA

"Nous n'avons pas de joueur comme ça"

LA VICTOIRE du Feyenoord Rotterdam face à Côme (3-2), mercredi en Ligue des champions, a été marquée par la prestation étincelante d'un international algérien. Buteur et impliqué sur une autre réalisation, le Fennec a été l'un des grands artisans du succès néerlandais. Une performance qui a particulièrement impressionné l'entraîneur adverse, un certain Cesc Fàbregas, qui a reconnu ne disposer d'aucun joueur capable de faire une telle différence dans son effectif…
Alors que les Italiens avaient ouvert le score par le Sénégalais Assane Diao dès la 18e minute, Feyenoord a rapidement réagi pour renverser la situation. Et dans ce retournement de scénario, Anis Hadj Moussa a joué un rôle déterminant. L'Algérien a d'abord inscrit le deuxième but des siens après avoir repiqué sur son pied gauche, avant de déclencher une frappe qui a terminé sa course au fond des filets. Il a ensuite été impliqué dans l'action du troisième but, sa tentative lointaine ayant été repoussée par le poteau avant de rebondir sur le dos du gardien Robert Sánchez. Deux actions décisives qui ont pesé lourd dans le succès néerlandais et impressionné Cesc Fàbregas. En conférence de presse, l'ancien international espagnol n'a pas cherché à minimiser la performance de ses adversaires.
« C'est une très belle équipe, qui sait très bien jouer. Nous avons les mêmes idées. Je pense qu'ils ont simplement été meilleurs que nous aujourd'hui », a-t-il d'abord reconnu, avant de s'attarder sur le talent algérien.
« Anis Hadj Moussa est un joueur exceptionnel et, pour le moment, nous n'avons pas ce genre de joueur capable de faire la différence dans ce type de match comme il le fait. » Un compliment particulièrement flatteur de la part d'un technicien réputé pour son exigence et sa connaissance du jeu, lui qui a notamment évolué aux côtés de Lionel Messi, Andrés Iniesta ou encore Thierry Henry, pour ne citer qu'eux. Ces éloges résonnent également avec elles de Robin van Persie. L'ex-entraîneur du Feyenoord connaissait parfaitement les qualités de son ancien ailier, qu'il a régulièrement encensé. Car les performances d'Hadj Moussa ne se limitent pas à cette soirée européenne. En Eredivisie, l'international algérien affiche déjà cinq buts et une passe décisive en sept rencontres. Auteur de quatre réalisations en seulement deux matchs au mois de septembre, il a également été récompensé par le titre de joueur du mois du championnat néerlandais. ‚Une dynamique remarquable pour un joueur dont l'été avait pourtant été agité par les spéculations autour de son avenir. Longtemps annoncé sur le départ, notamment vers Al-Ittihad, Hadj Moussa est finalement resté à Rotterdam, où il semble avoir franchi un nouveau palier. Et après avoir gagné la confiance de Robin van Persie, voilà désormais qu'il reçoit les compliments appuyés de Cesc Fàbregas. Deux anciennes stars d'Arsenal séduites par le même talent algérien : difficile de rêver meilleur hommage…

LIGUE EUROPA

Ibrahim Maza signe son premier but européen !

IBRAHIM MAZA continue de faire parler son talent avec le Bayer Leverkusen. Décisif face au Lech Poznań, l'international algérien a inscrit le tout premier but européen de sa carrière. Ibrahim Maza continue de prendre une autre dimension avec le Bayer Leverkusen. Titulaire sur la pelouse du Lech Poznań lors de la 2e journée de Ligue Europa, l'international algérien s'est offert le premier but européen de sa carrière. Son but résume à lui seul toutes ses qualités. Au milieu de terrain, Maza reçoit le ballon, fixe deux adversaires puis se faufile entre eux avant de servir un coéquipier sur le côté droit. Au lieu de s'arrêter, l'Algérien poursuit immédiatement sa course vers la surface pour accompagner l'action. Le ballon est ensuite envoyé au second poteau puis remis en retrait vers Maza, qui a parfaitement suivi. Face au gardien, le milieu offensif ne panique pas : petit temps d'attente, plat du pied parfaitement placé et ballon dans le petit filet. Une finition pleine de sang-froid pour inscrire le quatrième but du Bayer et conclure une victoire 4-0. Cette réalisation porte son bilan à 7 apparitions toutes compétitions confondues cette saison avec Leverkusen, pour 2 buts et 2 passes décisives. En Bundesliga, il compte notamment un but et une offrande en cinq matchs, auxquels s'ajoute une passe décisive en Coupe d'Allemagne. Des chiffres qui confirment surtout l'influence grandissante de Maza dans le jeu du Bayer.



FEMMES RURALES À OUARGLA

Les dattes révèlent les richesses du terroir

À L'OCCASION de la Journée mondiale de la femme rurale, célébrée le 15 octobre, une session de formation de deux jours consacrée à la valorisation des dattes et de leurs dérivés dont la production du Rob (confiture extraite de dattes) a été organisée au profit de plus de 30 femmes rurales de la wilaya d'Ouargla. C'est ce qu'ont annoncé, mercredi des responsables de la Chambre de l'agriculture de la wilaya.

Retenue dans le cadre de la célébration de la journée mondiale de la femme rurale (15 octobre), cette session, encadrée à l'Institut national spécialisé de la formation professionnelle (INSFP-Ouargla-2), par l'artisane Faiza Lâalem, et des cadres de la Chambre agricole, vise à améliorer les connaissances et les qualifications des participantes en matière d'exploitation et de transformation des produits dattiers.

Le programme de ce regroupement prévoit l'explication de l'importance de la valorisation de la production dattière pour booster l'économie locale, à travers les variétés destinées à la transformation alimentaire, en vue de la protection du produit dattier et la vulgarisation de cette activité manufacturière et les perspectives de son développement.

Dans ce cadre, le président de la Chambre agricole, Moussa Hammani, a indiqué que cette session intervient dans le cadre des efforts visant à soutenir la femme rurale en lui réunissant les conditions d'apprentissage et de développement de ses qualifications et connaissances, à même de lui ouvrir de nouvelles perspectives d'innovation et d'initiative et l'amener à s'impliquer dans le développement socioéconomique.

R. R.

APW DE BÉJAÏA

Budget validé sous le signe l'équité territoriale

L'Assemblée populaire de wilaya (APW) de Béjaïa a bouclé sa mandature par la tenue d'une dernière session ordinaire avant-hier. Une séance au cours de laquelle les élus ont adopté en majorité le budget primitif pour 2027.



Ce dernier a franchi la barre symbolique des 300 milliards de centimes. Présidée par Mohand Cherif Maâmeri et tenue en présence du secrétaire général de la wilaya chargée de la gestion des affaires locales, Mehdi Mohamed, la session a mobilisé les élus de l'APW et des APC, les chefs de daïra, les directeurs exécutifs ainsi que divers acteurs de la société civile. Marquant la fin de la mandature actuelle, cette session a revêtu un double symbole, « dresser le bilan d'une action collective, tout en préparant l'avenir », a fait savoir le président de l'APW.

A l'ouverture des travaux, M. Maâmeri a souligné que l'élaboration de ce budget dépasse le simple cadre de l'exercice comptable. Et d'ajouter que c'est un acte de responsabilité politique, économique et sociale envers les citoyens. « Derrière chaque enveloppe se cachent des attentes légitimes, des besoins à satisfaire et des infrastructures à réaliser », a-t-il déclaré. L'Exécutif et l'Assemblée ont réaffirmé leur engagement commun à répartir les ressources avec transparence, rationalité et équité. Selon M. Maameri, « l'objectif affiché est de faire de ce budget un véritable instrument de solidarité intercommunale et de justice territoriale. Pour ce faire, les priorités ont été fixées sur des secteurs-clés touchant directement le quotidien des citoyens, à savoir l'éducation et les conditions de scolarisation, l'accès à l'eau potable et l'assainissement, le réseau routier et le désenclavement, la santé et l'environnement, le sport et la culture.

Le président de l'APW a également tenu à saluer les efforts consentis par l'ensemble des élus, toutes sensibilités confondues, pour leur contribution active aux débats et aux décisions tout au long de cette mandature. De son côté, le secrétaire général de la wilaya a insisté sur l'impératif de résultats. Il a appelé à intensifier les efforts pour réceptionner les projets en cours, accroître les taux de consommation des crédits financiers alloués et respecter scrupuleusement les délais impartis, fixant un cap précis avant le 31 décembre prochain. Il a également mis en lumière « l'implication active des services compétents dans la régulation et la préservation des prix des produits de large consommation, le suivi rigoureux de la scolarisation des élèves, ainsi que l'avancement des grands chantiers structurants de la région ».

Le point d'orgue de cette session a été l'annonce par M. Mehdi d'un vaste programme de distribution de 3 318 logements, toutes formules confondues, à travers toute la wilaya. Cette opération d'envergure coïncidera avec la célébration du 72e anniversaire du déclenchement de la guerre de Libération nationale, le 1er Novembre 2026. Parmi ces logements, figurent notamment 337 unités destinées au logement public locatif (LPL / social).

Une véritable bouffée d'oxygène pour de nombreuses familles, en particulier celles inscrites depuis de longues années. Enfin, un plaidoyer a été prononcé en faveur d'une synergie agissante entre l'administration et les assemblées élues, afin de stimuler le développement durable et équilibré de l'ensemble des communes de la wilaya de Béjaïa.

N. Bensalem

ENSEIGNEMENT CORANIQUE À OULED DJELLAL

Lancement de l'année scolaire 2026-2027

QUELQUE 80 encadreurs ont été mobilisés pour assurer l'enseignement du Coran aux enfants en âge préscolaire au titre de l'année scolaire 2026-2027, officiellement ouverte mercredi dans la wilaya d'Ouled Djellal. C'est ce qu'a fait savoir le directeur des affaires religieuses et des wakfs, Belgacem Falgouma.

Le directeur des affaires religieuses et des wakfs, Belgacem Falgouma, qui a supervisé l'ouverture de cette nouvelle année à l'école coranique Zine-Mohamed dans la commune de Doucen, en présence des cadres du secteur, s'est enquis du niveau de préparation des classes coraniques destinées à accueillir les enfants.

M. Felgouma a affirmé à l'APS que ses services ont « veillé à fournir les conditions matérielles et pédagogiques nécessaires pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions », soulignant également que « l'afflux croissant vers ces classes, ouvertes dans 25 écoles coraniques, 3 zaouïas, 80 classes spécialisées dans l'enseignement du Coran et 23 classes d'alphabétisation », compte tenu du « rôle éminent qu'elles jouent dans la bonne éducation des enfants ».

Pas moins de 80 encadreurs, sont choisis parmi les enseignants et les instituteurs d'enseignement coranique, dont de nombreux bénévoles, selon le même responsable qui a rappelé que plus de 9.000 élèves ont fréquenté les écoles coraniques durant l'été dernier.

M. Felgouma a également ajouté que « l'enseignement coranique destiné aux élèves en phase préscolaire constitue un pilier essentiel pour ancrer l'identité nationale et les valeurs spirituelles à la faveur de l'enseignement des principes de la lecture du Coran, de son l'écriture et de sa mémorisation ». L'importance de l'enseignement du Saint Coran réside également, a-t-il souligné, dans « la bonne préparation des élèves, aux plan psychologique et pédagogique, à rejoindre les bancs l'école primaire en toute aisance ».

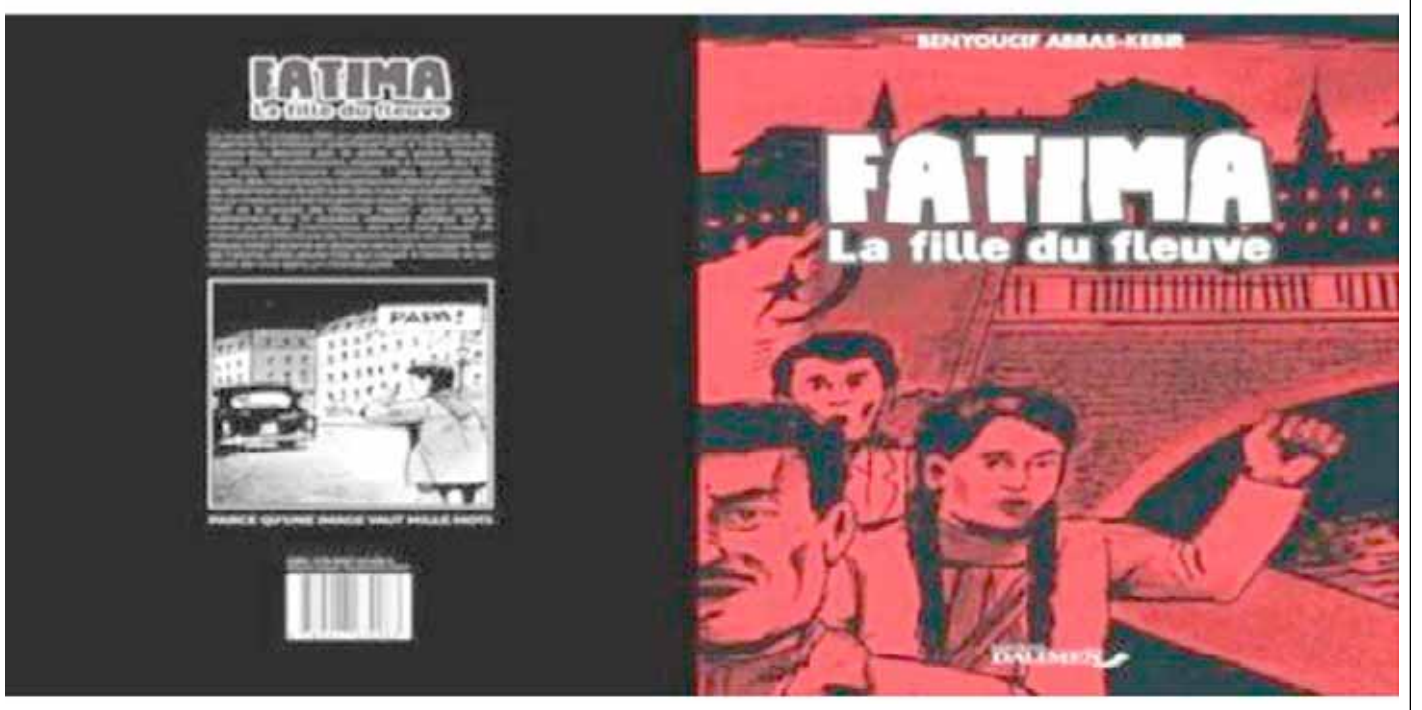
Le directeur des affaires religieuses a salué les efforts des cheikhs et des enseignants du Coran encadrant cette catégorie, les exhortant à « poursuivre l'accompagnement pédagogique en utilisant des moyens éducatifs modernes à même d'encourager les jeunes à apprendre le Coran et la langue arabe ».

R. R.

LA MÉMOIRE DU 17 OCTOBRE 1961 EN BD

Fatima, la fille du fleuve, et les autres

Il y a des noms que l'histoire a failli emporter. Des visages restés trop longtemps dans l'ombre, des familles privées de réponses et des silences qui ont résisté pendant des décennies.



Depuis des années, la bande dessinée contribue à faire vivre la mémoire du 17 Octobre 1961 et transmettre aux nouvelles générations l'histoire des victimes de la répression coloniale. De Fatima Bedar, morte à 15 ans, à Khelloudja, personnage inspiré de son histoire, le neuvième art fait surgir des destins brisés et oppose à l'oubli la force des récits et des noms.

Fatima Bedar avait 15 ans. Elle avait une famille, des camarades, une vie d'adolescente. En octobre 1961, elle disparaît. Son corps est retrouvé le 31 octobre dans le canal Saint-Denis. Le destin de Fatima rejoint celui des milliers d'Algériens venus manifester pacifiquement dans les rues de Paris, le 17 Octobre 1961, à l'appel de la Fédération de France du Front de libération nationale (FLN). En pleine guerre de Libération nationale, ils entendaient protester contre le couvre-feu discriminatoire qui leur était imposé et affirmer leur soutien à l'indépendance.

La répression policière, déclenchée sous les ordres du préfet Maurice Papon, fut d'une barbarie inouïe, entre les matraquages, les rafles massives, les exécutions sommaires et les corps précipités dans les eaux sombres de la Seine, Paris devenait le théâtre d'un massacre d'État d'une gravité incommensurable. Pendant des décennies, les autorités françaises ont tenté d'étouffer la tragédie sous le poids du silence, reléguant les victimes à l'anonymat d'archives longtemps inaccessibles et de bilans contestés.

Aujourd'hui, la bande dessinée prend le relais du devoir de mémoire pour contribuer à cette transmission, en redonnant des traits aux victimes, une présence aux disparus et une voix aux familles meurtries, trois albums apportent leur contribution à la préservation de la mémoire nationale. Il s'agit de Fatima, la fille du fleuve, Octobre noir ainsi que 17 octobre 1961, 17 bulles : Tragédie sur Seine. À travers des approches esthétiques complémentaires, ces trois récits convergent vers une même vérité : si le fleuve a emporté les corps des victimes, il n'a pu engloutir ni leur dignité, ni leurs noms, ni la soif de liberté de tout un peuple.

RESTITUER DES VISAGES FACE AU MENSONGE COLONIAL

Le 31 octobre 1961, deux semaines après la manifestation pacifique, le corps sans vie de Fatima Bedar était repêché dans les eaux du canal Saint-Denis. L'adolescente n'avait que 15 ans. À l'époque, les circonstances de sa mort ont été présentées comme celles d'un suicide, une version qui a contribué à obscurcir les conditions de sa disparition et détourner l'attention de la violence de la répression. Il aura fallu le combat opiniâtre d'historiens et de chercheurs, dans le sillage des travaux de Jean-Luc Einaudi et des écrits de Didier Daeninckx, pour réinterroger les archives et réhabiliter la mémoire de la jeune fille.

Dans l'album Fatima, la fille du fleuve, publié aux éditions Dalimen en 2021, l'auteur Benyoucef Abbas-Kebir choisit d'ancrer son récit au plus près de la jeune fille. Ce parti pris confère à l'ouvrage une force patriotique et émotionnelle poignante, car Fatima y apparaît dans toute la vérité de sa jeunesse, au milieu des siens, dans son quotidien et avec la promesse d'un avenir dans une Algérie libre. C'est là toute la puissance du neuvième art : ramener la grande histoire à la hauteur de l'être humain. Le cadrage d'un regard, une silhouette dans la nuit ou un geste d'affection familiale suffisent à matérialiser ce que la froideur des chiffres échoue à transmettre.

En retraçant sa trajectoire, l'album rappelle qu'avant d'être un symbole, Fatima Bedar était une enfant du peuple dont le destin brisé incarne le sacrifice de toute une génération. Soucieux d'inscrire cette mémoire dans un document historique, l'ouvrage se conclut par la publication de la liste nominative de 300 victimes identifiées. Derrière chacun de ces noms se trouvait une existence, une famille, des projets interrompus. La trajectoire de Fatima devient alors le visage d'une tragédie collective, celle des Algériens frappés par la répression alors qu'ils portaient la revendication de l'indépendance.

L'ONDE DE CHOC DE LA RÉPRESSION DANS LES FAMILLES

Là où l'histoire de Fatima s'appuie sur la reconstitution d'un destin réel, l'album Octobre noir, signé par Didier Daeninckx et dessiné par Mako en 2011, emprunte les chemins du récit romancé pour explorer une autre blessure de la tragédie : la fêlure intime subie par les familles algériennes. Le récit s'articule autour de Mohand et de sa sœur Khelloudja, un personnage librement inspiré de Fatima Bedar, sans se confondre avec elle. Cette articulation entre la réalité historique et la création narrative permet de saisir la profondeur du drame humain. En accompagnant Mohand dans sa quête éperdue pour retrouver sa sœur à travers un Paris hostile et pluvieux, le lecteur pénètre au cœur de l'angoisse familiale, ressentant la peur qui paralyse et l'attente insupportable des proches. La terreur coloniale ne s'arrêtait pas sur le macadam parisien, elle s'infiltrait au plus profond des foyers. L'absence inexpliquée pesait sur le quotidien des familles, tandis que le deuil impossible transformait la douleur en un héritage mémoriel transmis aux générations suivantes. En incarnant le drame à travers cette fraternité brisée, les auteurs montrent avec pudeur comment la violence policière a déchiré le tissu de milliers de foyers algériens.

Cette démarche mémorielle dans Octobre noir prend une dimension politique et pédagogique grâce à son dossier documentaire. Dès l'ouverture, l'album s'appuie sur une préface de l'historien Benjamin Stora, qui recadre les enjeux de cette nuit tragique. En fin d'ouvrage, les auteurs prolongent la bande dessinée par un texte d'hommage et un dossier historique spécifiquement consacrés à la mémoire et au parcours de Fatima Bedar. En y adjoignant une liste de victimes mortes et disparues, l'album scelle la rencontre entre la création artistique et le devoir de vérité, rappelant que la fiction peut être mise au service de l'histoire de la lutte d'un peuple pour sa liberté.

DIX-SEPT BULLES POUR RACONTER L'INDICIBLE

Avec l'ouvrage 17 octobre 1961, 17 bulles : Tragédie sur Seine, Benyoucef Abbas-Kebir opte pour un dépouillement esthétique d'une grande sobriété. Le choix d'un noir et blanc épuré et la contrainte des dix-sept bulles de texte, en hommage à la date du massacre, donnent toute sa force à l'album. La sobriété des bulles contribue à raconter l'horreur de la répression, la disparition des victimes et la douleur des familles.

C'est l'histoire de Mouloud, ouvrier algérien vivant dans un bidonville de Nanterre, qui s'apprête à rejoindre la manifestation. Son épouse Aïcha confectionne un drapeau algérien. Leur fils Omar suit son père. Tous deux prennent part à cette mobilisation contre le couvre-feu et pour l'indépendance. Au centre de ce récit épuré, une image frappe l'esprit : un enfant, tapi dans l'ombre, voit des policiers jeter son père dans les eaux glacées de la Seine. En une seule case, toute la cruauté de la répression coloniale est dénoncée. Le lien familial est brisé avec brutalité, et le fleuve devient la sépulture muette d'un patriote arraché aux siens.

Mais c'est au cœur de cette obscurité que l'album accomplit sa bascule la plus marquante. Face aux armes, aux noyades et à la terreur, l'auteur fait surgir le drapeau national. Ce choix visuel modifie profondément le sens du récit : les Algériens fauchés cette nuit-là ne peuvent être réduits à la condition de victimes passives. Ils étaient des militants de la cause nationale, marchant la tête haute pour réclamer l'indépendance de leur patrie et la fin du joug colonial. Si le pouvoir colonial a cru pouvoir noyer des hommes, étouffer des preuves et imposer le silence, il n'a jamais pu engloutir la volonté d'un peuple résolu à reconquérir sa souveraineté.

Pour ancrer cet hommage dans la réalité des faits, l'album mêle aux figures de fiction que sont Mouloud, Aïcha et Omar les noms de victimes du massacre. En inscrivant les noms de Lamar Achemoune, Mohamed Badache, Medjouli Lalou, Mohamed Trachi et Hassan Boulenouar, l'ouvrage arrache ces hommes à l'anonymat des statistiques. Chacun de ces noms redonne un visage et une dignité à des hommes dont le sacrifice s'inscrit dans l'histoire de la Libération nationale.

L'émergence de ces récits graphiques constitue ainsi un nouveau jalon dans le combat pour la mémoire nationale. Loin d'être un simple divertissement, la bande dessinée s'impose comme un vecteur privilégié de transmission auprès de la jeunesse. Sans se substituer à la rigueur des historiens, elle offre une porte d'entrée visuelle et vivante, capable de toucher les consciences et de faire vivre le souvenir des combats passés. En redonnant des traits et une présence physique aux disparus, le neuvième art s'oppose aux tentatives d'oubli et de falsification. Rendre hommage aux victimes du 17 Octobre 1961, c'est rappeler le prix payé pour l'indépendance et transmettre aux jeunes générations la mémoire d'une nation debout.

Plus de soixante ans après cette nuit sanglante, la Seine a continué de couler, mais la mémoire de l'Algérie demeure. À travers le crayon des dessinateurs, les listes nominatives et les dossiers historiques, Fatima Bedar ainsi que ses sœurs et frères de combat continuent de vivre dans la conscience collective, témoignant de la volonté de préserver leurs noms et leur mémoire.

Commémorer le 17 Octobre 1961, c'est se souvenir des victimes, mais aussi du combat dans lequel elles s'étaient engagées. C'est rappeler que des Algériens, même loin de leur terre, ont pris part à la lutte pour l'indépendance et qu'ils ont payé un lourd tribut à la répression. Fatima avait 15 ans. Elle aurait dû rentrer chez elle, retrouver sa famille et reprendre le chemin de l'école. Son nom a pourtant failli disparaître derrière une version officielle qui a longtemps obscurci son histoire. Il a fallu des recherches, des témoignages et la ténacité de ceux qui refusaient le silence pour que son histoire soit rétablie.

La Seine ne rendra pas les vies qu'elle a englouties. Les dessins ne répareront aucune absence. Mais les noms demeurent, inscrits sur le papier et transmis de lecteur en lecteur. Tant que Fatima, Khelloudja et tous les autres continueront d'être racontés, la mémoire des victimes du 17 Octobre 1961 continuera de vivre, bien au-delà du silence qui a voulu les ensevelir.

Sihem Bounabi



www.jeune-independant.net
Fondé le 28 mars 1990
QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Maison de la Presse
Tahar-Djaout
1, rue Bachir-Attar,
Place du 1er-Mai
16016 Alger

Tél. :
(020) 06.44.02
(070 25.19.19
Fax : (020) 06.38.26

Edité par la SARL Groupe Presse et Communication au capital de 9 764 000 DA

Gérant
ALI MECHERI
Directeur de la publication
BOUDJEDRI TAHAR
(KAMEL MANSARI)

IMPRESSION
SIMPRAL

PUBLICITÉ
Régie pub JI
Tél. : (021) 66.26.13
Fax : (021) 66.06.10
jeuneindependant@yahoo.fr
CONTACTEZ AUSSI
ANEP
« POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A : L'Entreprise Nationale de communication, d'Edition et de Publicité » Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.

Téléphone : (020) 05.20.91
(020) 05.10.42
Fax (020) 05.11.48
(020) 05.13.45
(020) 05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

BUREAUX RÉGIONAUX
- Annaba
 3, rue Ibn Khaldoun, Annaba
 Mob. :
 (0662) 18.41.81
 Fax :
 (038) 80.20.36
- Tizi Ouzou
 6, rue Capitaine Si Abdallah
 15 000
 Tizi Ouzou
 Tél. :
 (026) 22.95.62
 Fax : (026) 22.95.62
- Constantine
 Maison de la persse Ahmed Taâkoucht,
 Constantine
 Tél-Fax :
 (031) 66.32.64
- Bejaïa
 Bejaïa : Centre Commercial SABRACHOU, Quartier Sghir
 Bureau N°10
 N° Tél :
 034-12-66-21
 Email : ljibejaia@yahoo.fr
- TipasaB.P. 66-A
 42 000 Tipasa
 Tél. :
 (024) 43.60.26

© 1990-2026

Jeune-Indépendant. Tous droits réservés. Reproduction partielle ou totale, par quelque procédé que ce soit, interdite sans autorisation expresse de la Direction.
Les documents remis, envoyés ou électroniquement transmis au journal ne sont pas retournés et ne peuvent faire l'objet d'aucune réclamation, sauf accord écrit préalable.

Surdité (hypoacousie, perte auditive)



BIEN-ÊTRE

La surdité, ou hypoacousie, est à l'ouïe ce que la cécité est à la vue. Elle désigne la perte auditive et peut toucher le nouveau-né comme le sujet âgé. Les causes en sont multiples et plusieurs formes de surdité sont distinguées.

QU'EST-CE QUE LA SURDITÉ ?

La surdité, encore appelée l'hypoacousie, se définit comme une perte partielle ou totale de la capacité à percevoir les sons. Il s'agit donc d'une diminution de l'ouïe. Différents niveaux de surdité sont définis en fonction de la perte auditive exprimée en décibels (dB), de la surdité légère à la surdité profonde. On ne parle aujourd'hui plus de sourds et de malentendants, mais de patients atteints de surdité plus ou moins sévère.

La surdité est-elle fréquente ? d'où vient-elle ?

La surdité ne touche pas uniquement les personnes âgées ou celles atteintes de certaines maladies. Les spécialistes distinguent deux formes de surdité, en fonction de la partie de l' oreille touchée :

La surdité de transmission : le signal sonore n'est pas transmis correctement au niveau de l'oreille externe ou de l'oreille moyenne.

La surdité de perception : le signal sonore n'est pas correctement transmis au cerveau sous la forme d'un influx nerveux au niveau de l'oreille moyenne.

Selon le type de surdité, les causes sont variables.

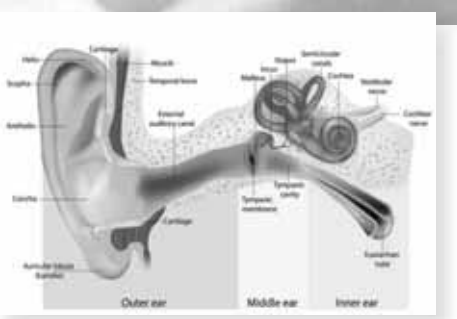
La surdité de transmission peut être présente dès la naissance, par exemple en lien avec une anomalie congénitale de l'oreille moyenne. Elle peut être transitoire, en cas de blocage mécanique, notamment lors de la présence d'un bouchon de cérumen. Des infections de l'oreille, comme des otites mal soignées, peuvent être à l'origine d'une hypoacousie parfois durable.

La surdité de perception quant à elle peut avoir de multiples causes :

Une surdité congénitale : cette forme fait l'objet d'un dépistage spécifique chez les nourrissons à la naissance, généralement à la maternité.

La maladie de Ménière responsable de vertiges, d'acouphènes et d'une baisse de l'audition. Son origine exacte n'est pas connue.

La prise de traitements toxiques pour l'audition (traitements ototoxiques) : certains



antibiotiques utilisés pour traiter des infections sévères, mais aussi des médicaments de chimiothérapie peuvent entraîner une perte d'audition parfois irréversible.

Une exposition aux bruits intenses : l'intensité, la durée et la répétition des expositions à des bruits trop intenses provoquent des lésions de l'oreille interne et donc une surdité. Un traumatisme, par exemple lors d'une chute ou d'un accident de la voie publique. La surdité n'est donc pas un phénomène rare. Les spécialistes estiment qu'à l'âge de 3 ans, 3 % des enfants sont atteints d'une surdité sévère ou profonde. Un Français sur 10 aurait une acuité auditive réduite, mais moins de 20 % d'entre eux bénéficieraient d'une prise en charge adaptée.

COMMENT RECONNAÎTRE LA SURDITÉ ?

Différents tests auditifs, regroupés sous le terme d'audiométrie sont nécessaires pour diagnostiquer et caractériser la surdité, le niveau de surdité et le type de surdité. Des examens complémentaires sont ensuite prescrits pour rechercher la cause de la surdité. Il est important de consulter un médecin pour lui signaler tout problème d'audition. Il est également nécessaire de faire contrôler régulièrement son audition. Certains tests auditifs peuvent être effectués par l'audioprothésiste. Si le médecin l'estime nécessaire, il oriente le patient vers un médecin ORL qui peut compléter les tests auditifs et prescrit les examens complémentaires adaptés. Le diagnostic de la surdité doit être le plus précoce possible pour en limiter les conséquences sur la santé et la vie quotidienne.

En effet, la surdité, surtout si elle est profonde, affecte de nombreuses fonctions de l'organisme : les fonctions cognitives, le langage, la communication, l'équilibre, etc.

Chez l'enfant en particulier, une surdité peut retarder ou perturber l'acquisition du langage et ainsi affecter profondément le développement de l'enfant. Par ailleurs, la surdité peut entraîner des symptômes physiques et psychiques, chez l'adulte comme chez l'enfant

Des maux de tête ;

De la fatigue ;

Un isolement social ;

Des troubles dépressifs ;

Un déclin cognitif en particulier chez le sujet âgé.

Quel que soit l'âge, la surdité est considérée comme un handicap invisible, qui impacte négativement la qualité de vie des patients.

QUE FAIRE EN CAS DE SURDITÉ ? PEUT-ON GUÉRIR LA SURDITÉ ?

En fonction de la cause de la surdité et du niveau de perte auditive, il existe parfois des traitements efficaces. Les surdités temporaires de transmission, par exemple associées aux infections de l'oreille, peuvent être soignées par des antibiotiques, avec une récupération généralement totale de l'acuité auditive. En revanche, les surdités de perception ne peuvent le plus souvent pas être traitées. Cependant, une prise en charge adaptée peut permettre au patient de percevoir des sons et donc de limiter l'impact de la perte auditive. Elle repose notamment sur des dispositifs médicaux spécifiques :

Les prothèses auditives permettent d'amplifier les sons chez les sujets atteints de surdité modérée à sévère .

Les implants cochléaires permettent de stimuler directement les neurones du nerf auditif pour transmettre l'influx nerveux. Chez le jeune enfant, leur efficacité peut être particulièrement importante, tandis qu'elle est souvent plus limitée chez l'adulte.

Certaines formes congénitales de surdité font l'objet de recherches pour mettre au point des thérapies innovantes capables de restaurer l'audition, comme les thérapies géniques.

Chez les personnes atteintes de surdité profonde, la langue des signes peut constituer un moyen important pour communiquer. Des associations et des professionnels dispensent des formations pour apprendre la langue des signes et pouvoir communiquer plus facilement avec ses proches.

Immunothérapie



L'IMMUNOTHÉRAPIE fait partie des thérapies ciblées contre le cancer. Elle s'appuie sur les potentialités du système immunitaire pour tuer les cellules tumorales et ainsi lutter contre le cancer. Apparues plus récemment que la chimiothérapie et la radiothérapie, l'immunothérapie est en plein essor et constitue désormais une thérapie anticancéreuse majeure dans la prise en charge de nombreux cancers.

Immunothérapie et système immunitaire

Le système immunitaire de l'organisme est capable de distinguer les cellules de l'organisme des agents extérieurs pathogènes. Il est aussi capable de reconnaître des cellules anormales – comme les cellules cancéreuses – pour les éliminer.

Les mécanismes immunitaires en jeu sont très complexes et mettent en œuvre différentes voies de signalisation cellulaire, de nombreuses protéines et des cellules immunitaires (les globules blancs).

Si l'efficacité du système immunitaire à lutter contre les agents infectieux n'est plus à démontrer, il semble qu'il rencontre plus de difficultés à reconnaître, puis à détruire les cellules cancéreuses. L'incapacité du système immunitaire à reconnaître une cellule cancéreuse a longtemps été expliquée par le fait que celui-ci est programmé pour ne pas attaquer les cellules du soi afin d'éviter tout risque d'autodestruction. On parle d'auto-immunité. Or, les cellules tumorales sont des cellules du soi présentant une anomalie. Cependant, il a été découvert plus tard que les cellules cancéreuses présentaient à leur surface des antigènes spécifiques qui semblent pouvoir parfois être découvert par le système immunitaire.

De nombreuses pistes ont été explorées sur les antigènes, sans succès.

Par ailleurs, les cellules cancéreuses ont également la capacité de pouvoir se camoufler afin de faire croire au système immunitaire de l'organisme qu'elles ne représentent aucune menace. Parfois, les cellules cancéreuses sont capables de prendre l'initiative de bloquer l'action des défenses immunitaires.

Les cellules tumorales échappent au système immunitaire et c'est en comprenant comment elles y parviennent qu'une thérapie pourra éduquer le système immunitaire afin qu'il parvienne à dénicher et éliminer les cellules cancéreuses.

Qu'est-ce que l'immunothérapie ?

L'immunothérapie anticancéreuse – ou immunothérapie des cancers – repose sur l'utilisation du système immunitaire afin d'éliminer les cellules cancéreuses de l'organisme, comme il le fait d'ordinaire pour les bactéries ou les virus. Cette thérapie apprend au système immunitaire à reconnaître et détruire les cellules tumorales.

îles Féroé

Écosse : mais qui est le « clown de Skelmorlie », qui amuse et terrifie le petit village ?

Aux îles Féroé, il existe une tradition annuelle où l'on massacre des centaines de dauphins et de baleines !



LE GRINDADRÁP est une tradition annuelle de chasse aux dauphins et aux baleines pratiquée aux îles Féroé depuis le temps des premières colonies scandinaves dans les îles. Chaque année, jusqu'à 1000 dauphins et baleines sont massacrés. Les chasseurs coincent ces cétacés (mammifères marins) avec un large demi-cercle de bateaux qui les entrainent dans les baies, une fois sortis à la plage, les habitants les abattent avec des haches et toute sorte d'objets tranchants.
Les féroïens considèrent cette tradition, qui est réglementée par les autorités des îles Féroé, comme une partie très importante de leur histoire et de leur culture alimentaire, cependant, plusieurs groupes et organisations des droits des animaux critiquent cette pratique comme étant cruelle.

Le miel ne périme jamais



LE MIEL et a une composition organique complexe et contient Plusieurs facteurs antibiotiques naturels, regroupés sous le nom générique d'inhibine, qui sont en fait de puissants bactériostatiques, c'est-à-dire qu'ils empêchent le développement des bactéries.
De ce fait, c'est le seul aliment qui se conserve indéfiniment et ne périme jamais. Après plusieurs années de conservation, il suffit de le réchauffer pour lui redonner son aspect liquide car le miel devient cristallisé après une longue période. On raconte même que le miel trouvé dans les pyramides égyptiennes depuis plus de 2000 ans n'a pas encore dépassé sa date de validité !

J Indépendant LE SAVIEZ VOUS



Personne ne sait comment elle est arrivée là. Ni comment elle est repartie. Une immense île est soudainement apparue sur les eaux du réservoir Williston, dans le nord de la Colombie-Britannique, avant de disparaître quelques jours plus tard. Les autorités ont d'abord cru à une blague réalisée avec l'IA, jusqu'à ce qu'elles vérifient les images satellites.

Une "île fantôme" dérive sur un grand lac canadien... avant de disparaître

Au beau milieu de l'été, une masse terrestre boisée a été repérée en train de flotter sur l'immense lac artificiel au nord de Mackenzie, au Canada. L'île a sans surprise attiré l'attention des résidents, dont Rocky Avery, qui en a partagé des images sur les réseaux sociaux.
"Il y a une nouvelle île flottante sur le lac Williston", a-t-il annoncé sans détour sur Facebook, où sa publication est rapidement devenue virale. "C'était un spectacle assez incroyable. Je n'ai jamais rien vu de tel au cours de mes 40 ans passés dans la région", commente-t-il auprès de la chaîne canadienne CBC. "Un grand concours de pêche approchait, alors je voulais m'assurer que tout le monde soit au courant de la situation".

"C'est quelque chose dont nous n'avions jamais entendu parler auparavant"

Alertées par la presse, les autorités ont d'abord eu bien du mal à croire à l'affaire. Bob Gammer, porte-parole de BC Hydro, le gestionnaire des barrages et du réseau électrique provincial, s'est d'abord montré sceptique quant à l'authenticité de la vidéo, croyant d'abord des images générées par intelligence artificielle.
"C'est assurément quelque chose dont nous n'avions jamais entendu parler auparavant", explique-t-il. "Et comme très peu de personnes l'ont signalée, elle était difficile à localiser."

"On me voit, on me voit plus"

Mais des images satellites datées du 21 juillet ont confirmé que l'île, d'environ 70 mètres de large et 140 de long (soit un peu plus qu'un terrain de football) était bel et bien réelle, et qu'elle flottait dans la partie principale du réservoir.
Mystère supplémentaire: dès le 5 août, la bande de terre n'apparaissait plus sur les images.
"Nous avons pris des captures d'écran plus récentes et nous ne pouvons plus la voir.
Elle a donc disparu", commente M. Gammer, avant de clarifier: "Cela ne veut pas dire qu'elle a coulé au fond du réservoir.
Il est possible qu'elle soit retournée dans une zone plus abritée le long de la rive."
Preuve que l'île continue son petit bonhomme de chemin: Rocky Avery a partagé ce lundi 31 août de nouvelles images capturées par des plaisanciers, montrant qu'elle a de nouveau été repérée, cette fois plus au nord, en amont de la rivière Ospika.

Comment est née cette île?

Le réservoir Williston, formé derrière le barrage W.A.C. Bennett en 1968, est le septième plus grand réservoir au monde et est visible depuis l'espace.
Un manteau neigeux hivernal important et des pluies estivales régulières l'ont rempli à rabord, forçant BC Hydro à ouvrir les évacuateurs de crue du barrage en juin et juillet pour évacuer l'eau.
Selon Bob Gammer, l'île s'est probablement formée sur plusieurs années quelque part le long de la rive où le bois flotté s'est accumulé, permettant aux plantes et aux arbres de prendre racine dans les débris en décomposition.
Lorsque le niveau du réservoir a augmenté, elle s'est détachée et les vents l'ont entraînée vers les eaux libres."Nous n'avions pas eu un réservoir plein depuis 14 ans", détaille le porte-parole. "Nous ne pouvons pas déterminer avec précision l'origine de cette île flottante, mais c'est une explication qui semble raisonnable."

Un phénomène observé à travers le monde

Les îles flottantes sont un phénomène assez courant lors de la construction de barrages.
Dans le Wisconsin, aux États-Unis, d'immenses morceaux de tourbière se sont détachés du fond du lac Chippewa après son inondation pour le barrage Winter.
L'un d'eux, appelé "Forty Acre Bog" ("la tourbière de 40 acres"), doit être poussé par des bateaux chaque année pour l'empêcher de dériver vers un pont local.
En Afrique, des chercheurs étudient l'impact des îles flottantes du lac Victoria sur le transport, la pêche et la qualité de l'eau.
Ce grand lac d'eau douce, le deuxième plus grand au monde juste derrière le lac Supérieur (Canada et Etats-Unis), s'étend sur trois pays: le Kenya, l'Ouganda et la Tanzanie.

Une bourde cocasse: le marathon de Sydney dévoile une médaille... avec le mauvais stade

LES ORGANISATEURS du marathon de Sydney 2026 ont suscité l'hilarité en ligne cette semaine en dévoilant une médaille de participation représentant apparemment un stade situé... à Munich, en Allemagne.La médaille à double face, dévoilée par les organisateurs sur Instagram, est gravée avec une ligne d'horizon de Sydney mettant en valeur les repères du parcours, notamment l'Opéra, le pont du port de Sydney et un bâtiment qui ressemble fortement à l'Allianz Arena de Munich.
Le stade allemand en forme d'arène recouverte de motifs en losanges semble avoir été représenté sur la médaille en lieu et place de l'Allianz Stadium de Sydney.

Dimanche, à quelques jours de la course du 30 août et après de nombreuses moqueries en ligne, les organisateurs ont reconnu une "erreur regrettable" sur la médaille.
"Un peu trop de saveur internationale s'est retrouvée au dos de la médaille des finishers, avec une représentation incorrecte du stade", a déclaré un porte-parole du Sydney Marathon.
"Nous n'allons pas fuir nos responsabilités, c'était une erreur regrettable, même si cela a certainement procuré à tout le monde de quoi parler ce week-end, le plus souvent avec humour", a-t-il ajouté.

"Mettre Sydney sur la (mauvaise) carte"

Sur les réseaux sociaux, les moqueries avaient fusé.
"Oh, mon Dieu. Oh, ça, c'est mauvais", a déclaré le compte Instagram @morningcoffeerun, en supposant que quelqu'un avait peut-être confondu les stades lors d'une recherche en ligne.
L'Allianz Arena de Munich a pris cette gaffe avec humour. "Oh waouh, ça, on ne l'avait pas sur notre bingo!", a-t-elle publié sur Instagram.
La presse australienne a également commenté la médaille avec humour. "La médaille qui mettra Sydney sur la carte. La mauvaise carte", a titré un article du Sydney Morning Herald. L'autre face de la médaille du marathon de Sydney présente un motif bleu et or largement salué, créé par l'artiste autochtone Ambrose Killian, qui a indiqué à l'AFP qu'il n'avait pas participé à la réalisation de la silhouette urbaine de Sydney.Les organisateurs du marathon attendent un nombre record de plus de 40.000 participants cette année, la médaille étant décernée comme un "insigne d'honneur" pour avoir terminé le parcours de 42,2 kilomètres (26,2 miles).













télévision

PROGRAMME DU JOUR

- 21 h 10 **Star Academy** — TF1
- 21h10 **100 % logique : la réponse est sous vos yeux** — 2
- 21h10 **The Rookie : le flic de Los Angeles** — 6ter
- 21h10 **Brive / Grenoble** — CANAL+
- 21 h 25 **La petite histoire de France** — W9
- 21 h 50 **Destination finale 3** — CINE+ FRISSON
- 20 h00 **Jack Hunter et l'œil de l'astre** — 6ter
- 20 h 22 **Les Schtroumpfs : Le film** — CINE+ PREMIER
- 21 h 00 **On Board F1** — CANAL+ SPORT
- 21 h 00 **Opus** — CINE+ CINEMA
- 20 h 50 **Les aventures extraordinaires d'Adèle** — CANAL+ FAMILY
- 21 h 25 **New York Unité Spéciale** — TMC

20h50 la chaine ACTION



Overdose

Une capitaine de police enquête sur un trafic de drogue et se retrouve engagée dans une course contre la montre.

22 h 30

The Ryan Initiative

Jack Ryan, analyste de la CIA, découvre un complot financier international qui le plonge dans une mission dangereuse.

HORAIRES DES PRIÈRES

ANNABA					
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha	
05:02	12:14	15:24	17:50	19:11	

CONSTANTINE				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:07	12:19	15:29	17:55	19:16

ALGER				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:21	12:33	15:44	18:09	19:30

OUARGLA				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:12	12:24	15:39	18:04	19:21

CHLEF				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:28	12:40	15:51	18:16	19:37

MOSTAGANEM				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:32	12:45	15:56	18:21	19:42

ORAN				
Fadjr	Dohr	Açr	Maghrib	Icha
05:36	12:48	15:59	18:25	19:45

LE JEUNE INDÉPENDANT

N° 8618 – SAMEDI 17 OCTOBRE 2026

www.jeune-independant.net direction@jeune-independant.net

Météo

	Maximales	Minimales
Alger	25°	18°
Oran	23°	19°
Constantine	26°	12°
Ouargla	26°	16°

COP17 SUR LA BIODIVERSITÉ

L'Algérie présente sa stratégie et appelle à plus de solidarité

Avec 24 zones protégées, plus de 27 000 espèces recensées et un Barrage vert relancé sur 4,7 millions d'hectares, l'Algérie met en avant ses efforts pour préserver la biodiversité. À Erevan, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a rappelé, hier, que les ambitions mondiales ne pourront se concrétiser sans des financements suffisants et un appui renforcé aux pays en développement.



Dans une allocution lue en son nom par le président du Conseil de la nation, Azouz Nasri, devant le Sommet des dirigeants de la 17e Conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique, le chef de l'État a présenté les actions engagées par l'Algérie en faveur de la biodiversité. Il a également plaidé pour une solidarité internationale accrue, notamment en matière de financement.

Le président Tebboune a replacé la conférence dans un contexte marqué par l'aggravation des crises environnementales et par une prise de conscience croissante de la nécessité de concilier développement économique et préservation de la biodiversité. Il a souligné l'importance de la réhabilitation des écosystèmes et d'une exploitation rationnelle et durable des ressources. Selon le chef de l'État, cette COP17 revêt « une importance capitale », puisqu'elle constitue la première étape d'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal. Il a appelé à « redresser la trajectoire » en passant de la phase des engagements à celle de leur mise en œuvre effective, en vue d'atteindre les objectifs fixés pour 2030.

Le président de la République a détaillé les mesures prises par l'Algérie pour préserver sa richesse faunistique et floristique face aux menaces liées notamment aux activités humaines, à la désertification, aux incendies de forêt et au changement climatique. L'Algérie a ainsi actualisé et déposé sa Stratégie et son Plan d'action nationaux en matière de diversité biologique pour la période 2025-2030. Issue d'une approche participative, cette stratégie fixe 24 objectifs nationaux et 93 mesures de mise en œuvre, en cohérence avec le Cadre mondial. Le réseau des zones protégées compte désormais 24 zones classées, couvrant des écosystèmes marins, forestiers, montagneux, steppiques et sahariens.

Sur le plan de la connaissance du patrimoine naturel, plus de 27 000 espèces vivantes ont été recensées, dont 8 500 espèces végétales et 18 000 espèces animales. La reconnaissance et la préservation des parcs culturels ont, de leur côté, permis d'élargir le champ de la conservation nationale sur près d'un million de kilomètres carrés.

Le Barrage vert, relancé sur 4,7 millions d'hectares, vise à freiner l'avancée des sables, à renforcer le couvert végétal et forestier et à générer des retombées économiques pour les populations locales. Le président Tebboune a également fait état de la mise en service de la Banque nationale des semences et du lancement du projet du Musée national environnemental de la biodiversité.

Le chef de l'État a souligné que « la crédibilité du Cadre de Kunming-Montréal se mesure aux actions réellement menées sur le terrain », et non aux engagements proclamés dans les enceintes internationales. Il a estimé que la préservation de la biodiversité exigeait « une solidarité à la hauteur des défis », en particulier au profit des pays en développement.

Cette solidarité doit se traduire, selon lui, par des financements suffisants, conformément aux engagements convenus, le renforcement des capacités, le transfert de technologies et la consolidation de la coopération internationale, dans le respect des spécificités et des priorités nationales.

Aymen D.



HYDROCARBURES

Sonatrach explore de nouvelles pistes de coopération aux États-Unis

A TRAVERS une visite de travail effectuée par une délégation de Sonatrach, conduite par son PDG, la compagnie nationale entend consolider le partenariat existant et explorer de nouvelles opportunités de coopération avec les compagnies énergétiques américaines ExxonMobil, Halliburton et Devon Energy, à l'occasion des rencontres tenues avec les dirigeants de ces compagnies, a indiqué la compagnie nationale dans un communiqué.

À la tête d'une délégation de haut niveau, le PDG de Sonatrach a effectué une visite de travail aux États-Unis du 12 au 16 octobre, au cours de laquelle il s'est entretenu avec de hauts responsables de ces compagnies, notamment d'ExxonMobil. La rencontre a été consacrée aux perspectives de coopération dans le domaine de l'exploration, ainsi qu'aux opportunités de développement et de valorisation du potentiel des ressources en hydrocarbures, dans le cadre de la dynamique des relations entre les deux compagnies.

Une réunion de travail avec les dirigeants d'Halliburton s'est également tenue au siège de cette dernière. Les deux parties ont évoqué les solutions technologiques et numériques, l'innovation et les possibilités de collaboration autour de futures initiatives. Une visite des installations et des présentations des technologies développées par Halliburton ont également été au programme.

Des échanges avec Devon Energy ont aussi eu lieu, avec au menu de cette rencontre les perspectives de coopération dans l'exploration et la production, le développement des activités amont ainsi que l'identification de nouvelles opportunités d'investissement.

Selon Sonatrach, ces rencontres visent à « consolider les partenariats existants, à explorer de nouvelles opportunités de coopération et à examiner les perspectives de développement des activités de Sonatrach dans le domaine de l'amont pétrolier et gazier ».

Par ailleurs, Sonatrach « réaffirme sa volonté de consolider ses relations avec les grands acteurs internationaux de l'industrie énergétique, de favoriser le transfert de technologies et de savoir-faire, et d'identifier de nouvelles opportunités de partenariat au service du développement et de la valorisation durable des ressources énergétiques nationales ».

Lilia Ait Akli

OUVERTURE D'UNE AMBASSADE DE COLOMBIE À EL QODS

19 pays dont l'Algérie montent au créneau

19 PAYS arabes et musulmans, dont l'Algérie, condamnent la décision de la Colombie d'ouvrir une ambassade à El Qods occupée.Dans une déclaration commune, ces pays soulignent que cette démarche contrevient aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations unies et compromet les efforts internationaux visant à instaurer une paix juste et durable, fondée sur la solution à deux États.

Dans un communiqué conjoint publié hier, les ministres des Affaires étrangères de l'Algérie, de l'Égypte, de la Palestine, de la Turquie, de Djibouti, du Liban, de la Libye, du Yémen, du Qatar, de la Jordanie, de la Somalie, de la Malaisie, de l'Indonésie, de l'Arabie saoudite, du Koweït, d'Oman, de la Syrie, du Soudan et du Pakistan ont dénoncé cette décision. Les ministres ont affirmé que toute mesure ou décision visant à modifier le statut juridique ou historique d'El Qods-Est occupée est « nulle et non avenue et dépourvue d'effet juridique ».

Ils ont rappelé, à cet égard, que « cette position s'inscrivait dans le cadre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations unies, notamment les résolutions 476 et 478 de 1980. Celles-ci rejettent les tentatives visant à modifier le caractère et le statut d'El Qods et appellent les États à retirer leurs missions diplomatiques de la ville, considérée comme faisant partie des territoires palestiniens occupés depuis 1967 ».

Les signataires de la déclaration appellent par ailleurs « le gouvernement colombien à reconsidérer cette décision et à y renoncer, à respecter ses engagements en vertu du droit international, et à s'abstenir de prendre des mesures qui portent atteinte aux droits légitimes du peuple palestinien, y compris son droit à établir un État palestinien indépendant et souverain ayant Jérusalem-Est comme capitale ».

S.O. Brahim